



# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

—

**LUNDI 8 JUIN 2020**

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS.....	5
CONFIRMATION DES DELEGATIONS ATTRIBUEES AU MAIRE, SUITE AUX MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE L'EPIDEMIE DE COVID-19te à l'élection d'Amelle Gassa dans.....	6
COMPTE DE GESTION 2019.....	11
COMPTE ADMINISTRATIF 2019.....	12
AFFECTATION DES RESULTATS 2019 SUR L'EXERCICE 2020.....	17
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES POUR 2020.....	18
BUDGET PRIMITIF 2020.....	19
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2020 – ABATTEMENT EXCEPTIONNEL AU TITRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19.....	25
EXONERATION EXCEPTIONNELLE DE LOYERS ET CHARGES AU TITRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19.....	26
TARIFS DES DROITS DE PLACE ET DROITS DIVERS DE VOIRIE – EXONERATION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19.....	27
GRATUITE DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE POUR LA PERIODE DU 11 MAI AU 3 JUILLT 2020 AU TITRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19.....	28
PRIME EXCEPTIONNELLE A CERTAINS AGENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE COVID-19.....	29
MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX PLACES EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE A COMPTER DU 16 MARS 2020 ET PENDANTS TOUTE LA PERIODE D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE.....	31
DON DE JOURS DE REPOS A UN AGENT AIDANT FAMILIAL OU AVEC UN ENFANT MALADE.....	32
CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN INTERVENANT SOCIAL AU COMMISSARIAT DE POLICE NATIONALE DE GIVORS / GRIGNY.....	32
CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA METROPOLE DE LYON – EQUIPE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE 2019.....	34
ADHESION AU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DE LA METROPOLE DE LYON POUR LA PERIODE 2020-2030 ET APPROBATION DU PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE GIVORS.....	34
GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE L'ACCORD-CADRE DE RESTAURATION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS.....	37
DISPOSITIF « MON PREMIER EMPLOI » 2020.....	38
EMPLOIS SAISONNIERS 2020.....	39
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	40
DEPLOIEMENT DU RIFSEEP.....	40
MANDAT DU CENTRE DE GESTION DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON POUR CONDUIRE UNE PROCEDURE DE COMMANDE PUBLIQUE RELATIVE AU MARCHE D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES.....	41



MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS DE L'ESPACE NAUTIQUE A COMPTER DU 22 JUIN 2020.....	42
CESSION DU VEHICULE COMMUNAL CABSTAR NISSAN IMMATRICULE 5036-WV-69.....	43

La séance est ouverte à 18 h 35  
sous la présidence de Mme Christiane CHARNAY, Maire de Givors.

**Mme La Maire.-** Bonsoir à toutes et à tous.

Je demande à l'administration de bien vouloir procéder à l'appel.

*(Une personne de l'administration procède à l'appel.)*

### 33 conseillers sont en exercice

#### Étaient présents :

Maire de Givors	Mme Christiane CHARNAY
Adjointes	Mmes Hélène TAIAR, Yamina KAHOU, Violaine BADIN,
Adjoints	MM. Nacer KHOUATRA, Jean-Jacques ROUTABOUL, Henri BAZIN, Ibrahim OZEL, Ali SEMARI
Conseillères municipales	Mmes Brigitte JANNOT, Cécile BRACCO, Laurence FRETYPERRIER, Brigitte D'ANIELLO ROSA, Brigitte CHECCHINI, Emilie FERNANDES-RAMALHO, Fanny EYDAN
Conseillers municipaux	MM. Raymond COMBAZ, Gilles VERDU, Antoine MELLIES, Jean-Philippe CHARRIER, Mohamed BOUDJELLABA

#### Ont donné procuration :

M. Jean-François GAGNEUR a donné procuration à M. Ali SEMARI, M. Martial PASSI a donné procuration à Mme Christiane CHARNAY, M. Patrice BOUTY a donné procuration à Mme Brigitte JANNOT, M. Hocine HAQUES a donné procuration à M. Raymond COMBAZ, M. Jonathan LONOCE a donné procuration à M. Jean-Jacques ROUTABOUL, Mme Solange FORNENGO a donné procuration à M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Corinne CHARRIER a donné procuration à M. Jean-Philippe CHARRIER

**Le quorum est atteint.**

### **21 personnes présentes – 7 procurations**

**Mme LA MAIRE.-** Nous accueillons Fanny Eydan, en remplacement d'Amelle Gassa qui a été élue dans une autre commune. Bienvenue à Fanny qui a accepté de siéger pour ce remplacement d'exception. Je l'en remercie pour son sens citoyen des responsabilités.

Compte tenu des mesures et de la crise sanitaire, le quorum n'est plus qu'à 1/3 des membres du conseil, soit pour Givors 11 membres présents ou représentés ayant donné une procuration.

Ce conseil municipal du 8 juin 2020 prendra date par son caractère exceptionnel. Les règles de sécurisation et de distanciation liées à la pandémie du Covid-19 nous ont amenés à transporter notre conseil municipal dans cette belle salle Rosa Parks qui n'était pas destinée à cela.

Je rends hommage à Rosa Parks, femme afro-américaine qui, en refusant de céder sa place dans un autobus à un homme blanc il y a 65 ans, rentre dans l'histoire des luttes raciales. Ce rappel

nous renvoie à l'actualité et au triste constat que les luttes sont toujours à mener contre le racisme et les discriminations.

Le caractère d'exception de ce conseil municipal tient aussi aux mesures réglementaires permettant de rabaisser le quorum à 1/3 des membres, soit la présence de 11 conseillers, mais également au nombre de procurations par élu qui a été porté à deux.

Ce conseil municipal vient après une sortie de confinement qu'aucun d'entre nous n'avait vécu ce qui m'incite à revenir sur cette crise sanitaire. Face à l'adversité, Givors a toujours fait preuve de solidarité et de fraternité. Jadis, avec les sauveteurs lors des inondations, aujourd'hui avec toutes ces petites mains qui sont venues combattre la pandémie en confectionnant des masques que nous avons offerts aux soignants, associations, seniors et aux habitants. Ce sont ces mêmes valeurs de solidarité qui m'ont incitée à organiser dès le début du confinement l'accueil des enfants de soignants, à créer une plate-forme logistique pour les professionnels de santé, à lutter contre la fracture numérique en mettant à disposition des familles les plus modestes du matériel informatique, à maintenir et adapter les marchés forains malgré les critiques de tous bords, à déployer les aides alimentaires pour les plus fragiles ou encore en maintenant l'accès à la culture pour tous gratuitement avec la mise en place du dispositif Antidote de la médiathèque.

Cette pandémie nous a donné une grande leçon d'humilité et nous a montré que notre force réside dans notre capacité à se mobiliser ensemble au service de tous, sans arrière-pensées ni opportunisme. Cette pandémie a mis en lumière la force d'un service public de proximité comme à Givors où la culture d'un service public fort et large est enracinée depuis longtemps.

Je tiens à remercier Mme Palandre qui, consciente de l'immense responsabilité pour gérer cette crise, m'a proposé son soutien et son aide dès le début du confinement en mettant entre parenthèses nos différends politiques. C'est suffisamment rare pour être signalé.

Je tiens également à remercier la direction générale qui a su anticiper cette crise pour être opérationnelle dès l'annonce du confinement le 16 mars. Je remercie également tous les agents municipaux qui ont su se mobiliser pour soutenir la population givordine durant cette période difficile.

Nous allons désigner le secrétaire de séance. Je vous propose Ali Semari. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

#### **M. Ali SEMARI est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité**

Nous passons à l'adoption du PV du 17 février 2020, y a-t-il des remarques ? *Pas de remarques.* Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

#### **Par 21 voix pour, 3 abstentions**

(M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence FRETU-PERRIER, Mme Solange FORNENGO par procuration),

#### **Et 4 refus de vote**

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO)

#### **Le procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2020 est approuvé**

**N°1**

**Mme LA MAIRE.-** Suite à l'élection d'Amelle Gassa dans une autre commune, je vous propose de ne pas remplacer le poste par un adjoint, mais seulement de diminuer le nombre de postes d'adjoints. Nous avons neuf adjoints et je vous demande par cette délibération de supprimer ce poste d'adjoint vacant, portant ainsi le nombre d'adjoints à huit au lieu de neuf puisqu'il nous reste à peine trois semaines.

Y a-t-il des questions ? *Pas de questions.* Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Par 21 voix pour, 3 abstentions**

(M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence FRETU-PERRIER, Mme Solange FORNENGO par procuration),

**Et 4 refus de vote**

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO)

**le Conseil municipal , après avoir délibéré :**

- décide de fixer le nombre d'adjoints à huit ;
- dit que les adjoints suivants remontent tous d'un rang

**N°2**

**M. Nacer KHOUATRA.-** Afin de permettre aux collectivités d'assurer la continuité de l'action publique et l'exercice de leurs compétences pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 a renforcé les pouvoirs des maires dans les domaines suivants :

- Attribution de plein droit des compétences susceptibles d'être déléguées par le conseil municipal dans les matières listées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) à l'exception du point 3 portant sur la réalisation d'emprunt et les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds.
- Attribution des subventions,
- Garantie des emprunts,
- Souscription des lignes de trésorerie nécessaires dans une certaine limite.

Cette possibilité n'a pas fondamentalement modifié les décisions que Madame la Maire de Givors a pu prendre, puisque la délibération n°04 du 25 septembre 2017 lui confiait déjà l'ensemble de ces délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT.

En contrepartie, l'ordonnance a renforcé le droit à l'information des assemblées en prévoyant que le maire informe sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux des décisions qui auraient été prises sur ce fondement et qu'il en rende compte également à la prochaine réunion du conseil municipal.

Afin de permettre la prise de décision rapide durant la période d'état d'urgence sanitaire et la continuité des services publics locaux, il est proposé de confirmer l'ensemble des délégations attribuées au maire par l'ordonnance susvisée.

Vous avez une liste de 29 décisions.

Enfin, l'ordonnance prévoit que ces délégations peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ainsi que par le directeur général des services, le directeur général adjoint des services, le directeur général des services techniques, le directeur des services techniques et les responsables de service ayant reçu délégation de signature dans les conditions fixées à l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales.

Vous avez eu ces informations de façon dématérialisée et vous avez en annexe toutes les décisions prises par Madame la Maire durant cette période de confinement.

**Mme LA MAIRE.**- Les élus ont aussi pendant cette période toujours été présents pour répondre à notre population Givordine, je les en remercie.

Y a-t-il des questions ?

**M. Antoine MELLIES.**- Le temps du confinement est passé et avec lui, une certaine union sacrée, à tout le moins éviter les postures politiciennes qui n'étaient pas du tout de bon ton au moment où il fallait tous se rassembler pour lutter contre cette épidémie de Covid. Maintenant, il faut profiter de ce conseil municipal pour faire le point et poser les questions mêmes celles qui peuvent déranger.

Je tenais à vous faire la petite remarque et à vous poser une première question puisque vous avez salué Mme Palandre qui vous a proposé son aide au début de l'épidémie de Covid et j'aimerais savoir si vous lui avez proposé de participer aux actions menées par la ville de Givors pour venir en aide aux Givordins. Vous l'avez remerciée, vous avez été particulièrement touchée par sa proposition, j'aimerais savoir ce que vous lui avez proposé de faire pour venir en aide aux Givordins.

On a assisté dans pas mal de communes à des actions collectives qui outrepassaient les sensibilités politiques des uns et des autres, les statuts des uns et des autres, dans l'optique du bien commun. Or, je constate que c'est la première fois que nous nous revoyons officiellement suite à cet épisode de Covid et de confinement alors que des moyens techniques le permettent (en ma qualité de conseiller régional, j'ai fait des commissions thématiques et commissions permanentes par visioconférence et cela fonctionne très bien). Il aurait été utile d'associer tous les élus, au-delà de votre majorité, dans cette période et de les informer, même si ça a été fait par mail par votre directeur de cabinet lorsque nous posions des questions, mais également par visioconférence pour recueillir les propositions des uns et des autres pour venir en aide aux Givordins. Vous ne l'avez pas fait.

Et vous avez également très peu communiqué auprès de la population givordine. Je retiens deux vidéos sur Facebook pour lister les initiatives que vous avez mises en place, je pense que ce n'était pas suffisant et que dans cette période, il aurait fallu être plus offensive en termes de communication pour annoncer, recueillir les mesures que vous étiez susceptible de mettre en œuvre au bénéfice des Givordins.

Je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez mis en œuvre, il y a des choses positives, des choses de bon sens, il faut saluer d'ailleurs le travail des agents municipaux et je crois que la prochaine délibération visant à leur accorder une prime exceptionnelle fera l'unanimité du conseil municipal, mais il faut aussi reconnaître les retards à l'allumage dont la confection des masques. En effet, le déconfinement était prévu le 11 mai et tous les Givordins n'ont pas reçu à partir de cette date les masques de la ville de Givors alors que même moi par un mail en date du 2 avril je vous proposais déjà de solliciter les bénévoles qui savaient coudre, qui avaient du matériel pour confectionner des masques pour les Givordins, particulièrement pour ceux qui étaient dans le besoin.

Autre exemple, cela aurait été l'occasion d'associer tous les élus, y compris les élus régionaux. Lorsque la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en œuvre une aide de 500 € pour l'acquisition de protection en plexiglas, j'ai constaté qu'il y a eu beaucoup de retard à l'allumage alors que la

commune aurait pu acquérir ces plexiglas et recueillir la subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les mettre à disposition des commerçants et les aider lorsqu'ils ont cherché à installer cette protection. Beaucoup ne connaissaient pas des entreprises en capacité de les fournir dans des délais acceptables et d'autres ont installé des vitres de protection de manière aléatoire qui ne répondaient pas à des règles d'esthétisme mais également à certaines règles sanitaires.

Je considère que vous avez agi seule, vous n'avez pas associé tous les élus et je le regrette parce que ça aurait été l'occasion de profiter de cette terrible épidémie pour mettre en œuvre très concrètement le principe que vous avez souvent à la bouche, le principe de solidarité qui dépasse toutes les questions de sensibilité qu'elles soient politiques, politiciennes, philosophiques ou éthiques.

Sur l'annexe des décisions, j'ai deux questions concernant les avenants du groupe scolaire la Freydière. Comment expliquez-vous les avenants qui ont pour objet une augmentation de plus de 35 000 € pour le chauffage et près de 25 000 € pour la mission de maîtrise d'œuvre ?

Et j'aimerais que vous donniez un estimatif de l'augmentation du coût du groupe scolaire Freydière gare. Je vous rappelle que l'approbation de ce projet a largement dépassé la majorité municipale et à ce titre, il serait de bon ton d'avoir une certaine transparence sur l'augmentation du coût de construction de ce groupe scolaire.

Enfin, j'ai une question de précision sur les subventions d'un montant de 21 450 € accordées aux associations de loisirs de solidarité d'anciens combattants, pouvez-vous nous préciser à quelles associations elles sont accordées ? Cette case n'est pas très précise, j'aimerais que vous me donniez par écrit après le conseil municipal le détail de la ventilation de ces subventions aux associations puisque je pense que plusieurs ont bénéficié de cette enveloppe de 21 450 €.

Je vous remercie.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Un mot introductif suite à votre introduction du conseil. Vous avez salué une de nos collègues, Mme Palandre, mais je vous ai fait les mêmes propositions par téléphone, par écrit, apparemment elles ne vous ont pas touchée, ce que je regrette infiniment. Nous avons tendu la main, nous avons dit que nous étions disponibles, nous avons même proposé par écrit à vous, à vos collaborateurs d'avoir un conseil d'union municipale au-delà de nos divergences et ce serait bien de reconnaître nos propositions.

Je regrette que le conseil municipal arrive aussi tardivement, conseil auquel vous voulez faire prendre des décisions aussi importantes. On aurait pu en faire un avant. Je regrette aussi que vous ne fassiez pas de publicité de ce conseil pour avoir plus de monde, plus de citoyens, qu'ils puissent voir ce qui se passe et les décisions que nous prenons. Et je regrette que nous soyons l'une des rares communes à ne pas filmer le conseil municipal, à le rendre accessible à nos concitoyens.

Après vos propos introductifs, je tenais à dire que ce n'est pas le terme humilité qui me vient d'abord à l'esprit en parlant de votre action.

Concernant cette délibération, j'ai le sentiment qu'elle n'a aucun sens puisqu'elle n'a aucun intérêt puisque toutes les dispositions gouvernementales ont défini le cadre réglementaire, on n'a donc pas besoin de cette délibération.

On l'a prise en 2014, on l'a reprise en 2017 au moment où vous avez été élue au conseil et il n'y a pas lieu de reprendre une telle délibération. Le gouvernement a défini des dispositions dans un cadre réglementaire dû à la gestion de la crise sanitaire. Je ne comprends donc pas cette délibération.

**Mme Brigitte JANNOT.-** Monsieur Mellies, vous avez évoqué les masques distribués par la ville et je tenais à préciser que la Métropole de Lyon a donné à toutes les communes de la métropole un masque par habitant, soit 20 000 masques pour Givors, 10 000 ont été livrés le 15 mai, les 10 000



autres après, ils ont été reconditionnés en mairie, mais ils étaient normalement livrés avec une enveloppe métropole qui n'a pas été utilisée.

Concernant les avenants, je m'étonne qu'au total cela représente 130 000 € sur beaucoup de marchés, on pourrait s'interroger sur la manière dont sont prévus les budgets de ces travaux. Je trouve que ça fait beaucoup trop de sommes qui sont obligées de passer par des avenants. Cela mériterait un peu plus de précisions dans l'évaluation budgétaire des travaux.

**M. Antoine MELLIES.-** J'aimerais, c'est normalement prévu par le règlement intérieur, que vous autorisiez pour ce conseil municipal les votes séparés. Sur cette délibération, je souhaite ne pas prendre part au vote concernant les avenants. Pas de problème pour le reste.

Pourquoi cela vous fait-il sourire, Madame la Maire ?

**Mme LA MAIRE.-** On a bien compris !

**M. Antoine MELLIES.-** Je vous demande un vote séparé.

**Mme LA MAIRE.-** Non, c'est un vote global.

**M. Antoine MELLIES.-** Non, c'est possible de faire un vote séparé pour voter les avenants séparément du reste de la délibération.

**M. Nacer KHOUATRA.-** Durant cette période de confinement, les adjoints et l'exécutif ont continué à travailler à distance, en visioconférence, par SMS, par téléphone. J'ai été informé régulièrement de l'avancement du chantier Freydière gare par le directeur technique et il m'a fait part d'aléas qui sont apparus sur le chantier, en particulier sur les contraintes de respect du confinement pour les équipes techniques sur place.

Beaucoup d'entreprises ont été obligées d'ajuster leur prix d'intervention suite aux contraintes de confinement et il faut reconnaître qu'il y a eu aussi des aléas sur la partie chauffage. Techniquement, je ne peux pas vous dire ce qui s'est passé, mais si vous voulez des informations plus détaillées, je demanderai à l'administration de vous les envoyer.

L'exécutif a continué à travailler, dans ma délégation quand il a fallu organiser l'accueil des enfants de soignants, cela a été fait en bonne intelligence avec l'Education Nationale, deux groupes scolaires ont ouvert : Joliot Curie et Jacques Duclos.

Nous avons été obligés d'assurer et d'assumer un certain nombre de missions et quand l'Education Nationale s'adresse à la commune, elle s'adresse d'abord à Madame la Maire qui me fait part de ses interrogations et j'échange avec l'Inspecteur de circonscription par téléphone pour organiser au mieux l'accueil des enfants de soignants. Ils n'appellent pas l'opposition.

**Mme LA MAIRE.-** On a été dans l'urgence et il a fallu agir et donc j'ai agi pour les Givordins le plus rapidement possible. D'autant plus que l'administration avait mis en place un plan de continuité d'activité qui nous a permis de faire face à cette situation. Dans ce plan de continuité d'activité nous avons quand même des activités prioritaires du personnel qui était là. Je prends l'exemple des seniors, nous avons du personnel prêt à aider, raison pour laquelle nous n'avons pas eu forcément besoin de tous les élus présents sur le terrain.

En tout cas, l'urgence m'a fait agir de la sorte, on ne s'est pas posé de question quand il a fallu être tous confinés le 17 mars.

Quant à Mme Palandre, elle m'a appelée la semaine du 17 mars pour me proposer ses services et j'ai notamment fait appel à elle pour des couturières puisqu'elle en connaissait pour la fabrication des masques.

Monsieur Mellies, trois semaines un mois après, M. Boudjellaba pareil, trois semaines un mois après nous avons reçu un courrier, mais tout était déjà mis en place.

Quant à la distribution des masques, c'est un faux procès d'intention. Dans toutes les communes on a distribué des masques dans la semaine du 11 mai puisqu'il n'y en avait pas avant. On a fait des commandes tout de suite, mais elles sont arrivées tardivement. Et Brigitte Jannot vous a dit que nous avons reçu les masques de la Métropole le 15 mai. Nous avons distribué dès qu'on a pu, avec l'aide de nos 130 couturières, aux séniors en priorité, avant le 11 mai et pour tous les habitants, la semaine du 20 mai les masques de la Métropole, ceux de la ville de Givors et les masques des couturières. Nous avons fait le plus vite possible. Vous pouvez regarder autour de nous, si des communes comme la nôtre, 20 000 habitants, ont été servies avant le 11 mai.

À Ternay, ils n'ont pas eu de masques et à Grigny ils les ont distribués bien plus tard. Ce qui nous importait, c'était surtout les seniors et les personnes fragiles, et tous les habitants ont reçu des masques et ils vont recevoir ceux de la Région cette semaine.

Je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait que je n'ai pas beaucoup communiqué, j'étais sur le terrain, je communiquais sur le terrain, évidemment avec un masque et la distance. Oui, c'est vrai, il n'y a eu peut-être que deux vidéos mais quatre lettres ont été faites. J'estime que la présence sur le terrain était le plus important. On s'est aperçu pendant cette crise que très peu d'habitants de Givors étaient connectés, il fallait aussi aller au contact et faire des lettres.

Quant aux subventions aux associations de loisirs de solidarité d'anciens combattants et syndicats, il s'agit de l'amicale des anciens verriers, des amis du vieux Givors, CNACA(?), groupe mycologique, mouvement de la paix, unions locales, comité de jumelage, amicale don du sang, Secours Catholique Français, Secours Populaire Français, Autour de nous. **liste à compléter, je n'ai pas tout entendu correctement.**

Cette délibération est obligatoire, c'est une ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020. Normalement, je n'ai pas le pouvoir d'attribuer des subventions sauf devant le conseil municipal donc là, l'attribution des subventions grâce à cette ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 nous a permis de débloquent les subventions à toutes les associations sportives, culturelles, associations diverses.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Vous confirmez qu'il n'y a pas besoin de passer la délibération puisque c'est une ordonnance.

**Mme LA MAIRE.-** Il faut en avvertir le conseil municipal le plus proche.

Nous avons rencontré les commerçants à plusieurs reprises, nous leur avons fait des propositions et les avons orientés sur la Région pour la subvention des 500 €. Apparemment, les commerçants se sont mobilisés eux aussi et n'ont rien demandé. Certains ont fait une demande à la Région.

Quant au vote séparé, la seule chose qu'on peut proposer, c'est un amendement pour séparer la délibération. Je soumetts au vote l'amendement pour séparer la délibération. Qui est pour la séparation de cette délibération ? *Personne n'est pour.*

On la vote donc dans sa globalité.

**M. Antoine MELLIES.-** Si on le demande, c'est parce qu'il y a un élément équivoque autour du terme *refus de vote*. Si vous proposiez *ne participe pas au vote*, cela réglerait beaucoup de votes. À partir du moment du moment où vous mettez le refus de vote, cela peut être équivoque et donner l'impression qu'on refuse de voter pour.

Et j'aimerais avoir le détail des subventions concernant l'enveloppe des 21 450 €.

**Mme LA MAIRE.-** Reprenez toutes les délibérations qui vous ont été envoyées et vous comptabilisez.

**M. Antoine MELLIES.-** Pourquoi le faites-vous pour les autres et non pas pour celle-là ?

Il manque une association, la Passerelle de l'espoir. Cette association qui a ouvert pendant la période de confinement a été, comme toutes les autres associations caritatives, au rendez-vous pour les personnes en difficulté, pourquoi ne peut-elle pas faire l'objet d'un accompagnement de la

ville de Givors ? En plus, vous les connaissez bien, Madame la Maire, parce que je crois qu'il vous arrive de leur faire des dons.

**Mme LA MAIRE.-** J'y suis même passée plusieurs fois.

**M. Antoine MELLIES.-** Pourquoi ne peuvent-ils pas faire l'objet du même traitement équitable que les autres associations caritatives ?

**Mme LA MAIRE.-** Parce que la Passerelle de l'espoir n'a pas fait de demande ; quand je les ai rencontrés, je leur ai dit de faire une demande.

Ils n'ont pas tout à fait le même fonctionnement que le Secours Catholique, le Secours Populaire ou les Restos du Cœur, ils ont des recettes, certes moindres. Pendant tout le confinement, le Secours Populaire et les Restos du Cœur ont fait des paniers solidaires.

Depuis, la Passerelle de l'espoir nous a fait une demande et nous allons leur accorder une subvention.

Je soumetts au vote cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Par 21 voix pour, 7 refus de vote**

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO, Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Laurence FRET-Y-PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Solange FORNENGO par procuration),

**le Conseil municipal , après avoir délibéré :**

- donne délégation à la maire pour les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- autorise la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales ;
- autorise la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par le directeur général des services, le directeur général adjoint des services, le directeur général des services techniques, le directeur des services techniques et les responsables de service ayant reçu délégation de signature dans les conditions fixées à l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales.

**N°3**

**Mme LA MAIRE.-** Comme chaque année, c'est le quitus du comptable qui vérifie la cohérence entre la comptabilité de la ville et le comptable du trésor public. Il considère que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées. Les résultats du compte de gestion sont conformes au résultat de notre compte administratif de l'exercice 2019.

Y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ?

**Par 21 voix pour, 4 refus de vote**

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO, Mme Corinne CHARRIER par procuration),

**et 3 voix contre**

(Mme Laurence Perrier, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Solange FORNENGO par  
procuration)

**le Conseil municipal , après avoir délibéré :**

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 ;
- déclare que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**N°4**

**Mme LA MAIRE.-** Je vous rappelle que, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, je ne peux pas présider la séance du conseil municipal au moment du vote sur le compte administratif. De ce fait, je me retirerai au moment du vote.

Je vous propose d'élire Nacer Khouatra en tant que président de séance pendant le compte administratif. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**M. Nacer KHOUATRA est nommé Président de séance à l'unanimité**

**M. Nacer KHOUATRA.-** En termes de dépenses, le total de budget s'élève à 42,9 M€ et en termes de recettes à 43,5 M€. Le résultat net s'élève à 642 460,66 €.

En termes de fiscalité, il faut noter une baisse importante de la taxe sur le foncier bâti, ce qui génère un produit fiscal en 2019 de 9,5 M€ contre 9,4 M€ en 2018, soit une baisse des recettes fiscales.

Pour information, il faut noter que le produit fiscal à Givors est inférieur à la moyenne de la strate qui est de 554 €/habitant pour des villes comme Givors, Givors étant à 483,90 €/habitant.

La Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 2 805 672 € et la Dotation de Solidarité Urbaine à 3 543 031 €.

Concernant les charges à caractère général, ce chapitre budgétaire représente en 2019 24,47 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global de 5 M€. Les fluides restent le poste de dépenses le plus important avec un montant d'un peu plus de 1 M€. L'augmentation des charges à caractère générale (chapitre 011) s'explique notamment par l'inflation, une augmentation des besoins en matière de restauration, des prestations de nettoyage de locaux et l'entretien et la réparation de la voirie.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 15,7 M€ et représentent 66,29 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépense apparaît quasiment stable par rapport au CA 2018, + 0,13 %. On peut noter une maîtrise de ce poste, malgré les augmentations annuelles. En effet, on a l'impact des accords dits PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), l'augmentation annuelle du smic au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le glissement vieillesse technicité, à savoir les avancements, grades et promotions internes.

En termes d'épargne, la dynamique des recettes et la maîtrise des dépenses permet de dégager une épargne nette de 5 M€. Ce niveau d'épargne permet à la ville de financer ses investissements sans recours à l'emprunt.

Les recettes d'investissement s'élèvent à plus de 10 M€ et vous en avez la liste.

Tout cela a permis de financer un certain nombre de travaux et d'entretenir nos équipements tels que, pour la partie Education Enfance nos groupes scolaires, achats de matériels et mobiliers. Pour le sport, réhabilitations et réfections de nos équipements. En termes de sécurité, nous avons poursuivi la modernisation des installations d'alarme anti-intrusion, poursuite de la vidéoprotection sur le territoire de la commune, déploiement de défibrillateurs et achat de matériels et mobiliers. Concernant le patrimoine et les équipements, réaménagement des locaux de la police municipale, réhabilitation de la maison des associations Picard, rénovation du centre social, travaux au local Romain Rolland, acquisition de véhicules, en particulier véhicules électriques, achat de matériel et mobilier.

Pour la culture, vous avez la liste des travaux et des équipements qui ont bénéficié de rénovations. Je souhaite en particulier parler des travaux des vitraux de l'église Saint Nicolas.

Pour l'aménagement du territoire, un gros travail a été fait sur la cité Ambroise Croizat, une partie des allées du cimetière Badin, la préemption rue des tuileries et divers aménagements sur l'espace public. Enfin, concernant la modernisation numérique on peut noter le renouvellement d'une partie du matériel informatique dans les services et les écoles et grâce à cela, durant cette période de confinement on a pu mettre à disposition du matériel informatique pour de nombreuses familles givordines qui n'étaient pas équipées, les enseignants ont pu continuer à travailler avec les élèves qui n'étaient pas équipés.

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire. Il doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante de la commune avant le 30 juin de l'année suivante, date qui a été reportée au 31 juillet 2020 du fait de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19. Il est l'occasion de dresser le bilan de la situation financière de la commune.

En 2019, les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élevaient à 23 707 821,90 € contre 22 805 655,78 € en 2018.

Au niveau de l'investissement, les dépenses d'équipement représentent un total de 9 983 868,07 € contre 11 272 222,54 € en 2018.

Vous avez le détail de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Y a-t-il des questions ?

**M. Antoine MELLIES.-** Ce que je vais dire, nous l'avons dit pendant six ans dans ce conseil municipal.

Pendant six ans, on a retrouvé une mauvaise gestion qui, d'ailleurs, est illustrée là sur ce visuel. Une mauvaise gestion, avec deux grands chiffres dont un excédent de fonctionnement de 2 693 844 €. D'ailleurs, dans un vieux Vivre à Givors à l'époque où la ville était dirigée par notre ex-maire Martial Passi, lui avait le culot d'assumer que c'était une chance d'avoir un tel excédent parce que ça permettait d'investir pour l'avenir et ça démontrait une très bonne gestion puisqu'on n'avait pas consommé toutes les recettes que nous avons votées. Depuis, nous avons eu le rapport de la Chambre régionale des comptes et quelques événements ont entaché la gestion municipale et vous ne prétendez plus que c'est une chance d'avoir un tel excédent de fonctionnement.

Vous allez me dire qu'on va reporter l'excédent de fonctionnement dans l'investissement, cela permettra d'investir pour les générations futures, mais on réalise que dans la section d'investissement les restes à réaliser s'élèvent à 5 785 000 €, une somme considérable. Cela démontre ce que vous faites de l'épargne sur le dos des contribuables givordins. Cela vous fait sourire, Madame la Maire, mais à la sortie de cette période de confinement, c'est indécent parce qu'à la crise sanitaire va suivre une crise économique et sociale malheureusement, même si certains espèrent qu'il y aura un sursaut de l'économie et qu'au final la crise ne sera pas aussi

brutale qu'on peut l'envisager. Personnellement, je pense qu'à la rentrée de septembre ça risque de se gêner.

À ce titre, il est plus qu'indécemment d'avoir autant d'argent en caisse alors qu'il est prélevé chez les contribuables givordins qui payent la taxe foncière principalement, qui ne sont pas riches, qui ont eu la chance d'acquiescer leur logement. Vous leur prélevez cet argent alors qu'ils n'en auront jamais autant besoin que dans les mois à venir. Et puis, c'est de l'argent que vous ne dépensez pas au service de Givors. Vous vous enorgueillissez de la rénovation de la maison des associations, mais cela aurait pu être fait bien avant. Quand on réalise l'argent qui est disponible, un certain nombre de communes aimeraient pouvoir obtenir cette manne financière non pas parce qu'elles ont mal géré, contrairement à vous, mais parce qu'elles ont une dynamique d'investissement, une programmation, ce qui vous avait été reproché par le rapport accablant de la Chambre régionale des comptes.

Cela fait six ans que je le dis et je continuerai à le dire.

Pendant le confinement, nombreux sont ceux qui ont fait des choses qu'ils n'avaient pas le temps de faire et j'ai classé les Vivre à Givors, cela m'a amusé de relire certaines Unes du Vivre à Givors. Souvenez-vous de la Une où on voyait l'Hôtel de Ville avec une grande banderole, avec des photos de la piscine « Equipement public en danger à cause de la baisse des dotations », vous pourrez peut-être enfin le dire pour voir si vous allez vraiment vous affranchir de votre ex-maire, Martial Passi, c'était la responsabilité de Martial Passi, on a menti aux Givordins alors que la dotation de solidarité urbaine n'a jamais cessé d'augmenter et que la baisse de la DGF est objectivement largement supportable par la commune de Givors.

Je tiens à rappeler quelques sommes : 79 000 € pour les frais d'actes et de contentieux, près de 30 000 € pour les fêtes et cérémonies, 133 000 € pour catalogues et imprimés, notamment pour ces fameux Vivre à Givors où on raconte n'importe quoi aux Givordins, 12 550 € pour les voyages et déplacements, 31 400 € pour les réceptions et 10 700 € pour les frais de représentation du maire. J'espère, Madame la Maire, que contrairement à votre prédécesseur, si demain on vous demande les justificatifs, vous nous les communiquerez sans qu'on ait besoin de saisir la CADA et que vous n'aurez rien à vous reprocher sur l'utilisation de ces frais de représentation.

Lorsqu'on regarde les dépenses par fonction, c'est pareil, on constate que vous allez ouvrir un centre de santé, on a pris conscience des problèmes de sécurité, on est au rendez-vous de l'action économique et lorsqu'on regarde les chiffres : sécurité salubrité publique 679 533 €, 2 % du budget, santé 0 €, actions économiques 195 897 €. On peut s'attendre que dans le budget primitif, avec l'épisode de Covid, on ait pris conscience de tout cela et que l'on ajuste le budget, malheureusement rien n'a été fait en la matière.

Enfin, j'ai plusieurs interrogations sur la page consacrée aux achats et fournitures, notamment sur les 40 écrans d'ordinateurs. J'aimerais savoir à quoi cela correspond, si cela fait partie du renouvellement habituel des équipements et du mobilier informatique.

Concernant les caméras dont IP, est-ce que cela fait partie des dispositifs liés aux alarmes anti-intrusion ou aux dispositifs de vidéoprotection ?

J'ai des questions plus compliquées, 16 200 € pour le nettoyage de l'épicerie des Vernes, j'aimerais savoir à quoi cela correspond.

Elaboration Arc de triomphe : 20 500 €. L'Arc de triomphe, c'est ce magnifique monument à l'entrée de la ville de Givors qui a été percuté par un bus et dont il a fallu payer la réparation alors que je croyais comprendre que nous étions assurés contre ce type d'accident.

Fonds de concours concernant l'horloge de la place Carnot pour 69 200 €, j'aimerais savoir quelles sont vos intentions en la matière.

Et enfin, un lave-vaisselle salle Roger Tissot pour 10 964 €, c'est un lave-vaisselle énorme pour justifier une telle somme ?

**Mme LA MAIRE.-** Professionnel.

**M. Antoine MELLIES.-** Prestation électrique réparation de l'Arc de triomphe 16 320 €, j'aimerais savoir à quoi ça correspond, si c'est dans le cadre de la réparation de l'Arc de triomphe suite à l'accident ou si ça fait l'objet de travaux supplémentaires.

Je termine par une question concernant la formation des élus. J'ai vu que Martial Passi a participé au campus régional Rhône-Alpes, ça doit être le campus régional du Parti Communiste, et j'aimerais que vous me garantissiez qu'il a bien été présent. Comme il est absent des conseils de la métropole et des conseils municipaux et qu'il touche toujours son indemnité au conseil municipal de Givors et son indemnité de conseiller métropolitain, j'aimerais savoir s'il a bien participé à cette formation payée par le contribuable givordin.

**Mme LA MAIRE.-** Vous faites une obsession. Vous auriez pu poser des questions sur les recettes de fonctionnement, cela aurait pu changer votre avis sur Martial Passi.

**M. Nacer KHOUATRA.-** Je voudrais apporter quelques précisions. Une mauvaise gestion, c'est votre avis ! Je suis assez fier de ce qui a été fait durant ce mandat avec l'exécutif, en particulier sur la rénovation de tous les équipements municipaux. L'école Presqu'île devrait être rénovée cet été si les entreprises peuvent répondre présentes puisque la période de confinement a mis en difficulté un certain nombre d'entre elles.

Quant aux écrans, c'est la modernisation numérique. Nous avons des outils qui nécessitent d'avoir un double écran, pour leur confort, leur efficacité et leur productivité, les techniciens sont équipés de deux écrans : un écran de consultation et un écran de saisie. Si vous avez l'occasion d'aller à la maison des usagers, vous verrez qu'ils sont équipés de ce type d'écran, de même aux archives. Et on va continuer à mieux équiper nos techniciens, cela leur permet de mieux travailler, d'être plus productifs et d'avoir un meilleur confort visuel avec des écrans 24 pouces. C'est l'une des orientations de ce mandat, nous avons aussi travaillé sur le déploiement wifi à la Mostra, dans nos équipements, au Palais des sports.

Comme je le dis souvent aux élus, allez dans nos équipements, faites-en usage ; vous verrez la salle de judo a été rénovée en même temps que le palais des sports, c'est pour les Givordins, les licenciés, pour tous nos usagers des équipements publics. Je suis très satisfait de ce plan de mandat qui a duré six ans. On aurait pu aller plus vite, mais on a fait beaucoup et on a fait travailler des entreprises locales. Le bloc communal permet, grâce au montant des investissements, de faire vivre beaucoup d'entreprises et espérons qu'en septembre la crise ne sera pas trop au rendez-vous et que l'on continuera au moins à Givors à faire travailler des entreprises.

**Mme LA MAIRE.-** Pour ce qui concerne les baisses de dotation puisque vous avez lu les anciens Vivre à Givors, elles étaient réelles et heureusement que nous avons réagi en serrant les boulons. C'est ce qui nous a permis peut-être de sortir la tête de l'eau. Avec une gestion rigoureuse du personnel, du fonctionnement et des investissements, nous avons réussi à passer ce cap des baisses de dotation.

Quant aux excédents, je vous en parlerai quand on va aborder le budget primitif 2020.

Concernant la santé, je vais vous rafraîchir la mémoire, Monsieur Mellies. Vous êtes au conseil d'administration du CCAS, nous avons voté des subventions pour la santé.

Suite à l'incendie qui a tout détruit à l'épicerie aux Vernes, il a fallu tout nettoyer, raison pour laquelle cela a coûté plus de 60 000 €.

S'agissant des 69 200 € pour l'horloge, c'est un fonds de concours pour l'ensemble des horloges de la ville pour l'éclairage public.

Pour l'Arc de triomphe, ce sont des sommes que la ville a avancées dans l'attente du remboursement de l'assurance.

Martial Passi n'a pas d'indemnité de la ville de Givors en tant que conseiller municipal, comme tous les conseillers municipaux. Seuls les adjoints en ont.

Je vais faire un focus sur les recettes de fonctionnement pour 2019. On a eu une augmentation de recettes exceptionnelles en section de fonctionnement entre 2018 et 2019 dont 63 000 € suite à la dissolution du SIVAL, 30 000 € concernant le remboursement de protection fonctionnelle suite au jugement dans les affaires de Martial Passi et Muriel Goux qui ont remboursé intégralement la commune. Nous n'avons pas versé un centime pour l'appel ni pour la cassation. Pour ceux qui ne croyaient pas qu'ils avaient remboursé, c'est dans le compte administratif 2019.

Quant aux frais de représentation, on retrouve dans le compte administratif le fait que j'ai remboursé 1 679 € sur ces frais de représentation et je propose une baisse de 25 %. Et pour 2020, compte tenu de la crise, ce sera certainement plus.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je ne voulais pas intervenir parce que je n'ai plus envie d'intervenir en cette fin de mandat pour dire les mêmes choses depuis six ans, mais on vous a demandé les pièces administratives concernant les remboursements et vous parlez de compte administratif en disant qu'il y a une ligne comme quoi l'ancien maire aurait remboursé. Vous ne nous avez jamais donné ces pièces.

Arrêtez de mentir effrontément dans ce conseil municipal, donnez les pièces. À chaque fois, vous dites qu'il a remboursé, mais on vous a demandé les pièces administratives qui prouvent que M. Passi a remboursé. À chaque fois, vous tenez ce même discours, mais ce sont des sommes qui n'ont rien à voir avec la réalité puisqu'il y a eu trois instances.

**Mme LA MAIRE.-** Je vous ai répondu, Monsieur Boudjellaba, je ne mens jamais aux gens.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Ramenez-nous les pièces administratives et arrêtez de raconter des salades dans ce conseil municipal, s'il vous plaît Madame.

**Mme LA MAIRE.-** Ce ne sont pas des salades, mais la réalité. Les chiffres sont indiqués dans le compte administratif 2019 et ont été validés par le Trésor Public. Vous ne pouvez pas dire le contraire, je ne raconte pas des sornettes !

Je vais demander à l'administration si on arrive à retrouver dans le logiciel le remboursement pour l'afficher. Martial Passi a remboursé 14 124 € et Mme Goux environ 15 000 €. Et je vous confirme que la ville n'a rien payé pour l'appel ni pour la cassation.

Je n'ai pas l'habitude de mentir aux gens, d'autant plus aux Givordins.

*Madame la Maire quitte la salle avant de procéder au vote.*

*Présents : 20 - Procurations : 6 - Absents : 7*

**M. Nacer KHOUATRA.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Par 19 voix pour, 7 abstentions**

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Laurence FRET-Y-PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Solange FORNENGO par procuration),

**le Conseil municipal , après avoir délibéré :**

- approuve le compte administratif 2019.

*Madame la Maire réintègre la salle.*



Présents : 21 - Procurations : 7 - Absents : 5

*Présentation des pièces.*

**Mme LA MAIRE.-** Remettre en cause l'administration municipale, c'est grave. Il n'y a pas de salades ici, à la mairie de Givors.

*Propos hors micro inaudibles de M. Boudjellaba.*

**Mme LA MAIRE.-** Peut-être qu'il faut que je reprenne tous les procès d'intention que vous nous avez faits au tribunal administratif. On ressortira les sommes. Vous verrez qu'en six ans de mandat, elles sont élevées.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Madame Charnay, c'est quand même grâce à moi que vous êtes à cette place.

**Mme LA MAIRE.-** J'en suis fière, si c'est ce que vous vouliez entendre.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Si je n'avais pas dénoncé les malversations, vous ne seriez pas là.

**Mme LA MAIRE.-** Pour les six ans qui viennent, peut-être que je vous remercierai aussi.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Malheureusement, vous avez participé vous aussi à ces fameuses (*inaudibles, propos croisés*) et malheureusement, vous êtes là.

**Mme LA MAIRE.-** Je suis maire depuis 2017 et je suis là.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Grâce à moi, parce que vous n'avez pas voulu faire revoter les Givordins.

**Mme LA MAIRE.-** On va s'arrêter là parce que contre Charnay-Passi, c'est viscéral chez vous.

**N°5**

**M. Nacer KHOUATRA.-** Au niveau de la section de fonctionnement, on a 2 693 844,08 € et il vous est proposé une affectation à hauteur de 56 000 € pour l'excédent de fonctionnement reporté et de 2 637 844,08 € sur l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Sur la section d'investissement d'un montant de 3 733 409,42 €, il est proposé d'affecter ce montant sur le compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Par 19 voix pour, 3 abstentions**

( Mme Laurence FRETU-PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Solange FORNENGO par procuration),

**et 6 refus de vote**

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Brigitte JANNOT, M. Patrice BOUTY par procuration),

**le Conseil municipal , après avoir délibéré :**

- décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2019 de la façon suivante :

	Résultat clôture exercice 2019	Affectation au budget primitif 2020	Compte d'affectation
Section de fonctionnement	2 693 844,08 €	56 000,00 €	002 - Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)
		2 637 844,08 €	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'investissement)
Section d'investissement	3 733 409,42 €	3 733 409,42 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes d'investissement)

## N°6

**Mme LA MAIRE.-** Lors du débat d'orientations budgétaires, il vous a été proposé de poursuivre le processus de baisse en diminuant le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de fixer en conséquence les taux 2020. Pour la taxe d'habitation, on ne change rien puisque la plupart des foyers givordins en sont exonérés et en 2023 tous les foyers givordins seront exonérés.

On vous propose pour la taxe sur le foncier bâti de passer de 26,07 % à 24,5 %, soit une variation de - 6,02% et pour la taxe sur le foncier non bâti une baisse de 6,02 %.

La pression fiscale est en diminution pour les foyers givordins et les entreprises puisque l'on touche les foyers givordins qui acquièrent un logement et les entreprises sur le foncier bâti.

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

On peut être fier de ces baisses de taux d'imposition puisque depuis 2014 nous avons poursuivi ces baisses de taux communaux. Sur la taxe d'habitation entre 2014 et 2019, en taux on a - 1,16 %, la plupart de nos foyers givordins en sont exonérés, et pour la taxe foncière bâtie on a une variation en taux de - 15,52 % entre 2014 et 2020 et pour la taxe foncier non bâti de - 7,06 %.

**M. Antoine MELLIES.-** Je ne voulais pas intervenir, mais il ne fallait pas ajouter le dernier volet de votre phrase. Vous ne pouvez pas être fière parce que votre baisse des taux n'a jamais entraîné une baisse du montant fiscal payé par les Givordins.

Arrêtez de mentir, ne dites pas cela.

**Mme LA MAIRE.-** Je parle de la part communale.

**M. Antoine MELLIES.-** Même la part communale parce qu'il y a eu revalorisation des bases.

**Mme LA MAIRE.-** Il y a quand même une diminution.

**M. Antoine MELLIES.-** Madame la Maire, vous ne pouvez pas créer votre propre réalité, c'est comme si vous disiez qu'au 1<sup>er</sup> tour vous avez fait 40 %. Non, vous avez fait 24 % ! C'est pareil, là vous baissez les taux, mais cela n'a pas pour effet de baisser la fiscalité.

**Mme LA MAIRE.-** Que dites-vous ? 70 % d'abstention, il faut le dire aussi.

**M. Antoine MELLIES.-** En général, cela profite au maire sortant, là pour le coup, je serais vous, je serais un peu inquiète !

Je cherche à vous faire comprendre que ça ne sert à rien de créer votre propre réalité par la manipulation des mots, ne dites pas que vous êtes fière de la baisse de la fiscalité. Vous avez baissé de manière homéopathique la part communale du taux de la taxe foncière et cela a eu pour effet l'augmentation de la fiscalité payée par les contribuables compte tenu de la revalorisation des bases. Voilà la réalité.

**Mme LA MAIRE.-** Vous êtes-vous posé la question des recettes fiscales en moins ?

**M. Antoine MELLIES.-** Vous avez 200 000 € de recettes fiscales en moins, mais quand on voit les excédents de fonctionnement que vous dégagez, quand on voit que vous décidez de ne recourir à aucun emprunt alors que l'emprunt permettrait de financer une partie des investissements et de les porter sur plusieurs générations de contribuables...le problème, c'est que ça vous amuse de faire ça parce qu'il n'y a pas beaucoup dans le public, mais si vous dites cela devant 1 000 Givordins, ils vont rire et après, ils vont hurler parce qu'ils auront l'impression que vous les prenez pour des imbéciles.

Cela vous amuse parce que ce conseil municipal n'est pas réellement public, il n'est pas filmé, il n'y a que 15 places dans le public, mais ayez la pudeur de dire que, à la limite, il y a une baisse un peu plus importante du taux qu'à l'accoutumée, mais ne dites pas que vous êtes fière de la baisse de ces taux alors que cela jamais eu d'effet concret sur l'impôt payé par le contribuable givordin.

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Par 25 voix pour, 3 abstentions**

(Mme Laurence FRETU-PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Solange FORNENGO par procuration),

**le Conseil municipal , après avoir délibéré :**

- adopte les taux d'imposition des 3 taxes locales pour 2020.

**N°7**

**Mme LA MAIRE.-** Ce budget 2020 s'inscrit dans le contexte de la crise pandémique du Covid-19 qui nous a contraints à redéployer l'activité municipale et à engager des dépenses nouvelles. Cependant, je vous présente un budget 2020 tel qu'il avait été prévu avant la crise sanitaire. Un rapport spécifique sera présenté ultérieurement pour préciser les dépenses supplémentaires liées à la pandémie et les incidences sur les recettes puisque nous sommes toujours en crise sanitaire.

Le budget primitif 2020 reprend le débat d'orientations budgétaires que nous avons eu le 17 février 2020. Il s'élève à 40 745 334 € dont 13 433 500 € en investissement et 27 311 834 € en fonctionnement.

Avec une capacité d'investissement de 13 433 500 €, la collectivité dispose de moyens pour poursuivre le développement de notre territoire, au service de l'ensemble de ses habitants.

Le bon niveau d'épargne nette et la recherche systématique de co-financements permettent à la commune de ne plus être endettée en 2020. Cet exercice budgétaire se fera donc à nouveau sans recourir à l'emprunt ; les thématiques sur lesquelles l'effort d'investissement est développé s'inscrivent dans la continuité de l'action municipale avec l'éducation, le sport, la culture, l'aménagement du territoire, mais aussi la sécurité, la modernisation numérique, le patrimoine et les équipements matériels de la collectivité.

Ce budget 2020 va vous montrer encore cette année la bonne santé financière de notre ville, le rôle du service public pour répondre à nos valeurs sociales qui fondent notre histoire et l'ambition pour que notre ville continue à être attractive aux yeux de nouveaux habitants et acteurs pour le territoire.

Il vous est affiché la présentation générale du budget : 27 311 834 € en fonctionnement et 13 433 500 € en investissement, soit un total de budget à 40 745 334 € tant en dépenses qu'en recettes.

Ce budget est la poursuite d'une politique soutenue d'investissement, mais aussi le financement de cinq grands travaux municipaux à horizon 2022 que vous retrouvez dans votre rapport de présentation du budget primitif, notamment le groupe scolaire qui sera terminé en novembre 2020, l'église Saint-Nicolas dont les travaux de rénovation des vitraux et des tableaux seront terminés fin 2021, la salle Georges Brassens qui sera aussi terminée en septembre 2020 (elle devait être terminée en juin, mais compte tenu de la situation c'est repoussé), le centre commercial des Vernes qui fera peau neuve pour 2022 et la piscine également pour 2022.

On vous indique la dotation de solidarité urbaine et la dotation globale de fonctionnement. Du fait de l'augmentation de la population givordine, étant passés au-dessus de 20 000 habitants, nous avons une légère augmentation de la DSU pour 2020.

Nous en avons parlé, poursuite de la baisse des taux communaux en 2020 avec une baisse de 6,02 % pour la taxe foncière sur le bâti et pour la taxe foncière sur le non bâti. Le produit fiscal 2020 prévisionnel est de 9 089 594 €. Notre produit fiscal est inférieur à la moyenne de la strate puisqu'à Givors il s'élève à 452 €/habitant alors que dans les villes de même strate, plus de 20 000 habitants, il est de 625 €/habitant.

On peut signaler qu'avec l'effort sur la taxe foncière sur le bâti, on avantage aussi les entreprises qui bénéficient également de cette baisse.

Les charges à caractère général sont en augmentation de 10,69 %. Cela s'explique par l'inflation, les nouveaux besoins de la population en termes de services notamment notre restauration scolaire, l'éducation, la petite enfance et l'enfance, des prestations complémentaires de nettoyage de locaux et les coûts de maintenance de la vidéoprotection.

De plus en plus d'enfants mangent dans nos restaurants scolaires, nous avons donc dû augmenter le budget de 90 000 € pour 2020.

Par ailleurs, nous continuons à maîtriser les dépenses de personnel, l'évolution étant de 0,97 %. Cela est dû à des impacts financiers sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations, au glissement vieillesse technicité, à l'année pleine de la revalorisation du régime indemnitaire, à l'organisation des élections municipales et métropolitaines en mars 2020, la hausse du smic au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la revalorisation des vacataires extra-scolaires.

Nous avons décidé de maintenir les subventions au monde associatif, cela représente des valeurs de solidarité dans notre ville. Et nous avons augmenté certaines subventions notamment aux structures petites enfance, d'insertion telle que la Mission Locale, le SEFI(?) et nous avons augmenté la subvention à la MJC et la subvention au CASC pour mettre en place une aide pour le départ en retraite du personnel municipal.

Heureusement que l'on épargne, en maîtrisant les charges de fonctionnement et la maîtrise des dépenses, on dégage une épargne qui nous permet d'investir. C'est important, mais on peut constater que cette épargne baisse d'année en année, passant de 3,1 M€ en 2018, 2,8 M€ en 2019 et 2,4 M€ en 2020. Cette épargne qui baisse est surtout due à la maîtrise de nos excédents budgétaires, qui baissent d'année en année, nous n'avons pas de report d'une année sur l'autre. En effet, en 2016 l'excédent budgétaire était de 8 M€, en 2017 de 4 M€, en 2018 de 2,3 M€ et en 2019 seulement de 640 000 €. On consomme le budget proposé en 2019 et en 2020.

Nous vous indiquons toutes les recettes d'investissement, je fais un focus sur le terrain du cinéma en cours de compromis de vente. Les travaux débutent cet été. Notre prestataire commence ses travaux beaucoup plus tôt, cet été au lieu du mois de septembre, le permis de construire ayant été purgé de tous recours.

Et il y a une partie de recettes d'ordres, d'opérations d'ordres correspondant aux opérations comptables, aux cessions, aux amortissements pour un total de 13 433 500 € en recettes d'investissement et en dépenses d'investissement.

Nous avons un programme d'investissement ambitieux ; nous maintenons notre politique d'investissement sans recours à l'emprunt, c'est important. Dans notre budget de fonctionnement, on n'a pas de dépenses pour les banques. Tant qu'on peut maîtriser ces investissements sans recours à l'emprunt, c'est important pour les Givordins.

Vous avez la liste de tous les projets d'investissement pour un montant de 6 530 000 € pour l'année 2020.

**M. Antoine MELLIES.-** Je ne vais pas intervenir comme la dernière fois sur le budget primitif, mais j'ai plusieurs questions. Puisque ce n'est pas passé en commission des finances, j'espère qu'on a le droit de poser des questions et d'obtenir des réponses.

Je voudrais savoir à quoi correspondent les 78 000 € de préemption, si c'est pour le cinéma ou une autre opération.

Concernant la vidéoprotection, y a-t-il la vidéoprotection supplémentaire prévue aux abords des gares et si oui, avez-vous fait des demandes de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes qui a un dispositif d'accompagnement pour les communes qui s'équipent de vidéoprotection aux abords des gares ?

Enfin, concernant la rénovation des devantures de commerces, j'aimerais savoir combien de dossiers ont été instruits pour 2019 et depuis le début de l'année 2020. Il y a une éligibilité à hauteur de 10 % pour la ville de Givors et de 10 % pour la Région Auvergne Rhône-Alpes et j'aimerais savoir si on a eu un retour sur ces dossiers et s'ils ont trouvé preneurs auprès des commerçants et entreprises givordins.

Une remarque : sécurité salubrité publique 700 000 €, soit une augmentation d'à peine 29 000 €. J'ai appris sur les réseaux sociaux que trois policiers municipaux ont demandé leur mutation qui serait effective fin juin, début juillet pour la ville de Bron. Je crois savoir que ça ne se bouscule pas au portillon pour le recrutement de remplaçants. Quand on n'a pas une vraie politique de sécurité, dans un contexte où, que l'on soit philosophiquement d'accord ou pas, des communes assument cette politique, renouvellent leur police municipale, leur donnent de nouvelles compétences, de nouveaux équipements (l'armement est maintenant la règle dans une majorité de communes de la métropole de Lyon), quand on refuse d'assumer une vraie politique de sécurité municipale, à partir du moment où il y a rupture d'égalité les policiers municipaux vont chercher les communes qui offrent les meilleures conditions de gestion, d'équipements et les meilleures conditions de travail pour travailler en toute sécurité.

C'est ce qui explique pourquoi, à Givors, beaucoup de policiers ne sont pas restés longtemps et sont partis à Bron ou Rillieux-la-Pape. Votre absence de politique de sécurité visant à avoir des effectifs conséquents pour assurer une vraie présence de la PM, une vraie cohésion des équipes, avec une vraie politique en matière d'équipement pousse des personnels à partir.

Nous l'avons compris, cela ne fait pas partie de vos priorités, mais vous dites souvent que vous êtes sur le terrain, que vous écoutez les préoccupations des Givordins, mais je crois que parmi les grandes préoccupations des Givordins, figurent celles de la tranquillité et de la sécurité. Pendant cette période de confinement, même s'il faut être raisonnable et reconnaître que la situation givordine n'est pas comparable avec celle de Vénissieux ou de Vaulx-en-Velin qui ont connu des événements très graves et terriblement inquiétants, il y a eu des comportements notamment en

matière de rodéo urbain dans le quartier des Vernes, en centre-ville, à Canal et les policiers nationaux, même s'ils étaient plus présents sur le terrain et en effectif plus nombreux, n'ont pas pu gérer tous les problèmes de délinquance sur voie publique. À ce titre, une vraie police municipale correctement équipée et armée, puisque cela exige une nouvelle formation et donc des personnels prêts à intervenir de nuit aurait permis de mieux répondre à ces problèmes de délinquance de voie publique qui étaient particulièrement insupportables dans une période où tout le monde s'astreignait à rester chez soi et à respecter les règles de confinement.

Sur la santé, 0 € et sur l'action économique, 239 590 € avec seulement 5 000 € pour l'aide au petit commerce, désolé de vous le dire, mais deux thèmes vont être très importants dans les semaines et mois à venir et le bloc communal sera l'échelon de proximité par excellence pour répondre à ces questions. L'enjeu économique est fondamental et mérite mieux qu'une enveloppe d'à peine 239 590 €.

La compétence économique est maintenant à la Métropole et à la Région et il faut que les communes assument d'intervenir sur le champ économique car c'est une réponse immédiate de proximité et ce budget manque terriblement d'ambition en la matière.

Je ne reviendrai pas sur le reste puisque je l'ai déjà dit pendant six ans. Vous avez rappelé que les excédents de fonctionnement ont baissé, mais je vous rappelle que cela a fait l'objet d'une recommandation très ferme de la Chambre régionale des comptes lorsqu'on se retrouvait à plusieurs millions d'euros d'excédents qui comprenaient à la fois les excédents de fonctionnement et les restes à réaliser en investissement parce qu'il y a une politique de sous-investissement. On ne peut pas parler de baisse, à la limite d'un possible retour à la normale. Cette situation était inacceptable et elle a été très fermement condamnée par la Chambre régionale des comptes.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Comme pour le compte administratif, j'ai décidé de ne pas reprendre ce que je dis depuis six ans, en revanche j'ai une question concernant ce budget. Est-il légitime de faire voter le budget aujourd'hui sachant que la loi sanitaire permet exceptionnellement de voter le budget primitif jusqu'au 31 juillet ?

En principe, c'est la nouvelle majorité issue du scrutin du 28 juin qui devrait être chargée de ce vote. Il n'était pas prévu dans cette mandature, en tout cas telle que la situation se présentait le 16 mars, avec un vote le 22 mars, de voter le budget. Aujourd'hui vous nous faites voter un budget, ce qui n'est pas normal sachant que la loi nous autorise à voter au 31 juillet. Un nouveau conseil sera installé le 28 juin, je ne comprends pas ce qui vous pousse aujourd'hui à faire voter ce budget, à charger ce conseil.

**Mme Brigitte JANNOT.-** Une explication de vote qui sera la même que pour le débat d'orientations budgétaires en ce qui me concerne et en ce qui concernait Jean-François Gagneur. Nous ne prendrons pas part au vote pour des questions de date, en effet.

Je rejoins le fait que les budgets ne se votent pas au mois de juin, mais dans la plupart des communes en décembre. C'est plus cohérent, cela permet, même en période électorale, de faire fonctionner la commune. Je trouve particulièrement déplacé de voter ce budget maintenant alors qu'il aurait dû être voté beaucoup plus tôt.

Quant à l'éternel argument de la bonne santé sous prétexte qu'on ne fait pas d'emprunt, je pense que l'emprunt n'est pas un gros mot, cela permet d'investir surtout dans un contexte financier particulièrement favorable. Je trouve dommageable que l'on n'ait pas une gestion beaucoup plus dynamique dans cette commune avec des projets qui pourraient être financés par de l'emprunt. Ce n'est pas une honte.

Je ne prendrai pas part au vote et je pense qu'Ali Semari qui a le pouvoir de Jean-François Gagneur doit faire la même chose.

**Mme LA MAIRE.-** Ali Semari n'a pas besoin de tes consignes, Brigitte.

**Mme Laurence FRETU-PERRIER.-** Je ne peux que m'étonner d'entendre dans ce dernier conseil municipal Mme Jannot abonder ce que l'on répète depuis six ans. Je préfère en rire !

**M. Ali SEMARI.-** La police municipale n'a pas vocation à remplacer la police nationale. La sécurité est un domaine régalié de l'Etat et la police municipale n'est pas là pour remplacer la police nationale.

S'il faut armer la police municipale, je ne vois pas l'intérêt. Ils ne sont pas là pour remplacer la police nationale qui est absente.

**M. Antoine MELLIES.-** Monsieur Semari, il y a un principe de réalité. Vous êtes élu local et vous devez faire face à une forme de pragmatisme. À partir du moment où vous savez que l'Etat n'assume plus l'augmentation des effectifs de police nationale, le rôle du maire et des élus est de répondre efficacement à des besoins. Si ce besoin de sécurité ne se faisait pas ressentir comme dans les communes ou villages où il n'y a pas de problème, il n'y aurait évidemment pas besoin de police municipale. Mais quand on est confronté à des problèmes d'insécurité endémiques, qui certes ne sont pas de la même intensité qu'à Vaulx-en-Velin ou Vénissieux, mais qui posent de gros problèmes...

Vous faites les conseils citoyens auxquels j'ai participé, vous avez même mis ce thème dans votre programme, c'est un sujet dont tout le monde s'empare, même M. Boudjellaba parle de tolérance zéro dans son programme, c'est vous dire que c'est globalement un sujet de mieux en mieux partagé et que personne n'est dans le déni en matière d'insécurité.

Des PM mettent en place des vrais effectifs, de vrais équipements. Il faut retenir les ressources humaines, recruter de bons agents qui restent dans la commune, qui s'y investissent, la prise de connaissance du terrain étant importante et prenant du temps. Or, si vous avez un phénomène de rotation permanente, cela pose problème. Ils partent pour aller là où il y a le plus d'effectifs, où il y a la meilleure gestion, les meilleurs équipements et des directives en matière de sécurité.

**M. Ali SEMARI.-** Vous avez dit qu'ils vont à Rillieux, vous connaissez le contexte de Rillieux ? Ils vont vite revenir.

**M. Antoine MELLIES.-** Je ne crois pas qu'ils aient envie de revenir à Givors.

**Mme LA MAIRE.-** En tout cas, c'est sympa pour les policiers municipaux qui sont là de dire « recruter des bons ».

**M. Antoine MELLIES.-** Je n'ai pas dit cela.

C'est votre technique habituelle d'essayer de nous mettre à dos le personnel communal.

À partir du moment où trois policiers municipaux partent, vous devriez vous poser des questions. On arrive à un été qui fait suite à la période de confinement, on ne sait pas quelle sera la situation, ne prenez donc pas à la légère cette question. Or, on le voit, quand on ne met pas les moyens en matière de sécurité, on n'arrive pas à retenir les agents qu'on a embauchés.

Si on ne fait pas de vraie politique, demain les communes qui mettent le paquet attireront sur le sujet des agents et vous n'arriverez pas à garder vos agents municipaux.

**Mme LA MAIRE.-** On n'a pas besoin de vos conseils pour garder des policiers municipaux à Givors, notamment sur les recrutements on a eu pas mal de demandes de policiers municipaux qui veulent rejoindre la ville de Givors.

Quoi qu'il en soit, nous préférons avoir un service de prévention plutôt qu'un service qui revient à l'Etat, avec la problématique de l'armement.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Monsieur Mellies veut mettre au centre du débat la sécurité, mais dans la vie d'une collectivité des fonctionnaires viennent, repartent, cela fait partie d'une vie classique d'une collectivité.

J'ai l'impression que vous n'avez pas décrit des fonctionnaires municipaux, mais des mercenaires : il leur faut des armes... Je veux pour ma ville des fonctionnaires de police municipale, des gens qui discutent avec nos concitoyens, je n'ai pas besoin d'avoir des mercenaires et de leur mettre des armes. Et faisant là le chantre de la police municipale ultra-armée qui ne discute pas avec nos concitoyens, vous décrivez la situation qui va être dramatique plus tard.

Nous avons deux polices : une police nationale et une police municipale et elles doivent être complémentaires dans leur démarche et elles doivent travailler ensemble.

Faire le bout de gras sur ces questions de sécurité ou d'insécurité pour faire peur aux gens, les mettre les uns contre les autres, c'est petit !

Venez avec nous dans la ville, venez vivre Givors comme nous le vivons, vous n'aurez pas besoin de gilet par balles ni de flingue. Les Givordins ne sont pas des sauvageons !

**Mme LA MAIRE.-** C'est vrai, on a l'impression de ne pas vivre dans la même ville.

**M. Antoine MELLIES.-** Mon intervention était totalement mesurée, j'ai bien précisé que la situation givordine n'était pas celle de Vaulx-en-Velin ni de Vénissieux, que le confinement s'était globalement bien passé.

Maintenant, il y a quelques jours aux Vernes il y a eu des tirs de feu d'artifice, quand il y a des rodéos urbains dans le quartier des Vernes, dans le centre-ville, Monsieur Boudjellaba vous me faites le procès de ne pas vivre à Givors, mais vous racontez des histoires puisque j'y habite. Et je vais même vous faire une confidence, les rodéos urbains, là où vous habitez vous ne les entendez peut-être pas, quoi qu'il paraît qu'il y en a eu sur le plateau de Montrond, de nombreux quartiers sont concernés.

Monsieur Boudjellaba, je n'ai pas parlé du sujet de la sécurité de manière caricaturale, je n'ai pas fait référence à des cow-boys. Et pour vous, parce qu'un policier national est armé, il ne peut pas discuter avec la population. Si je suis votre raisonnement, la police nationale ne peut pas discuter avec la population. Ce que vous faites là démontre que vous êtes clivant. Quand vous dites ça, vous sous-entendez qu'un policier national ne peut pas être au contact de la population et vous participez à ce discours qui veut faire croire que la police nationale n'est pas la bienvenue dans tous les quartiers d'une ville parce que vous sous-entendez qu'elle ne peut pas travailler parce qu'elle est armée.

Si on vous écoute, il faut enlever les tasers aux policiers municipaux parce qu'ils sont armés d'un pistolet électrique ainsi que les bâtons. Vous transformez la police municipale en médiateur tranquillité nocturne, assumez-le. Quand vous parlez de tolérance zéro, cela fait rire tout le monde, vous n'êtes pas crédible pour parler de politique de sécurité.

**Mme LA MAIRE.-** Nos policiers municipaux ont un PIE, ils ont de quoi se défendre. Ils n'ont pas d'arme létale.

Nous préférons qu'ils soient sur le terrain de la prévention, de la médiation plutôt sur le terrain de la police nationale. Quant aux rodéos urbains, notre police municipale vient souvent en renfort de la police nationale et ils ont confisqué des motos.

Le budget sécurité s'élève à 240 000 € alors que vous avez parlé, me semble-t-il, de 67 000 €.

Les 78 000 € de préemption concernent un commerce rue Roger Salengro.

Concernant les devantures, à notre connaissance deux commerçants ont monté un dossier et ont eu un accord de la Région. Avec l'accord de la Région, Givors ville peut participer.

On va demander si la SNCF a déposé un dossier à la Région et s'il faut compléter, nous compléterons d'autant plus qu'il y a l'école à côté. C'est à la SNCF de déposer un dossier à la Région.



Concernant le commerce et l'économie, vous savez certainement que des délibérations suivent avec des propositions pour relancer les commerces et l'économie.

Quant à la légitimité du vote de ce budget, j'avais prévu, si les élections avaient pu se tenir les 15 et 22 mars, que la nouvelle équipe vote ce budget. Sauf que là on arrive au terme du 31 juillet, d'autant plus que nous devons voter les taux communaux avant le 30 juin. J'ai proposé de faire un conseil municipal avec le compte administratif, le budget prévisionnel 2020 puisque les taux communaux devaient être votés avant le 30 juin. Mais la nouvelle majorité aura tout loisir de modifier ce budget par décision modificative une fois qu'elle sera en place.

C'est un budget ambitieux qui nous a permis de mettre à disposition de la population givordins de nombreux services, des services rénovés. Je rappelle que la santé relève du CCAS, cela a donc été voté en CCAS.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Par 19 voix pour, 9 refus de vote**

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Laurence Perrier, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Solange FORNENGO par procuration, Mme Brigitte JANNOT, M. Patrice BOUTY par procuration),

**le Conseil municipal , après avoir délibéré :**

- adopte le Budget Primitif 2020.

Merci à l'administration qui a beaucoup œuvré pour que ce budget soit présenté ce soir.

*Sortie de Mme Eydan*

*Présents : 20 - Procurations : 7 - Absents : 6*

Les trois délibérations suivantes portent sur un soutien à l'économie au titre de la crise sanitaire du Covid-19. La ville souhaite accompagner autant que faire se peut et avec les moyens réglementaires dont elle peut disposer les acteurs économiques qui ont été lourdement impactés par la crise sanitaire. Les impacts sont très lourds, à l'échelle métropolitaine à fin mars les conséquences économiques ont été identifiées, à savoir une baisse d'activité économique de 35 %, 76 % des artisans connaissent des tensions sur leur trésorerie, une baisse de production de 70 % pour les entreprises et c'est d'ailleurs pour ça que nos 13 millions d'investissements, c'est aussi du potentiel pour les entreprises du territoire. Et 50 % des entreprises interrogées connaissent une baisse de leur chiffre d'affaires supérieure à 50 %.

Dans ce contexte de soutien à l'économie, à notre petite échelle nous proposons trois délibérations pour aider le monde économique et les commerces.

**N°8**

**Mme Yamina KAHOUL.-** La ville de Givors a institué sur son territoire la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure et notamment sa tarification pour l'année 2020, en vertu de la délibération n°8 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 3 juin 2019.

L'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 instituant diverses mesures permettant aux acteurs publics et privés de faire face à la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 donne la faculté aux communes qui ont institué la TLPE avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 de pouvoir exceptionnellement adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de la taxe due par chaque redevable au titre de la T.L.P.E 2020.

Ainsi, afin de soutenir les activités économiques du territoire qui ont lourdement été impactées par cette crise financière, il est proposé au conseil municipal d'instaurer un abattement de 50 % de cette taxe au titre de l'année 2020.

**Mme Laurence FRETU-PERRIER.-** Vous ne serez sans doute pas surpris que je vous rappelle mes interventions sur le sujet des publicités des 27 juin 2017, 11 juin 2019 et 3 juin 2019, en soutien aux associations telles que le Collectif plein la vue ou d'autres qui luttent contre la pression publicitaire dans l'espace public.

Pas de surprise non plus si je vous rappelle que je n'ai jamais eu de réponse concernant la position de nos deux représentants à la Métropole lors du vote du règlement local de publicité intercommunale.

En dehors d'être agressives, en surnombre, énergivores, sexistes, consuméristes, ces publicités représentent une pollution lumineuse et visuelle de premier ordre, à grand renfort de panneaux 4x3 ou de vidéos. Je me dis qu'avec vous, le monde *d'après* n'est pas près d'arriver. Je croyais que ce temps de crise avait prouvé que la consommation à outrance était néfaste, que produire et consommer local était apparu indispensable. Or, je rappelle que dans le monde *d'avant*, 0,0002 % des entreprises françaises monopolisent 80 % des publicités, ce qui signifie que les petits commerçants sont très peu concernés. Aussi ma question est simple : les abattements que vous proposez sont-ils destinés aux petits commerçants et aux PME ou aux géants multinationaux de la grande distribution ?

**Mme LA MAIRE.-** On peut souscrire à ce que vous dites sur les nuisances de ces enseignes, parfois gigantesque, il faut un changement de cap pour traiter cette question.

Nous appliquons le règlement de la Métropole sur ces enseignes que l'on voit notamment dans la zone commerciale, je suppose que ce sont celles-ci que vous citez.

Pour tous nos commerçants, nous avons déjà appliqué une exonération de la TLPE dans une délibération que nous avons prise, mais les commerçants de la grande distribution nous ont aussi fait part de leurs difficultés et nous avons d'autres propositions pour les commerçants de centre-ville.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Par 24 voix pour, 3 abstentions**

(Mme Laurence FRETU-PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Solange FORNENGO par procuration),

**le Conseil municipal , après avoir délibéré :**

- approuve l'institution d'un abattement exceptionnel de 50 % sur le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure due par chaque redevable au titre de la TLPE 2020.

**N°9**

**Mme Yamina KAHOUL.-** Afin de soutenir les activités économiques du territoire concernées, pour lesquelles la ville est bailleur, il est proposé au conseil municipal d'exonérer totalement l'ensemble des loyers et charges du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour les locaux suivants :

- Pharmacie des Vernes ;
- Boulangerie des Vernes ;
- Bureau de tabac des Vernes ;
- Atelier de découpe de boucherie des Vernes ;
- Restaurant des Vernes ;
- Auto-école des Vernes ;
- Association d'aide pour le Maintien A Domicile (AMAD) ;
- Centre Régional des Techniques Avancées (CERTA) ;
- Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE) ;
- Mission Intercommunale pour la Formation professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active (MIFIVA).

**M. Antoine MELLIES.-** Allez-vous faire la même chose concernant les loyers dus à la SAGIM en qualité de bailleur social ? Auront-ils une exonération des mois couverts par la période de confinement ?

**Mme LA MAIRE.-** Cela ne relève pas du conseil municipal, la réponse sera faite en conseil d'administration de la SAGIM.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

#### À l'Unanimité

#### le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve l'exonération complète de l'ensemble des loyers et charges du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour les locaux susvisés pour lesquels la ville est bailleuse.

*Retour de Mme Eydan*

*Présents : 21 - Procurations : 7 - Absents : 5*

#### N°10

**Mme Yamina KAHOUL.-** Afin de soutenir les commerçants, il est proposé que les redevances liées à l'occupation du domaine public ne seraient pas dues au titre de l'année 2020.

Cette exonération concerne les bénéficiaires d'occupations du domaine public (terrasses de bars, restaurants, glaciers...) ainsi que les artisans et les entreprises du bâtiment ayant obtenu une autorisation d'occupation temporaire pendant la période du confinement et qui ont dû suspendre leurs chantiers en raison du Covid-19.

**Mme LA MAIRE.-** Vous l'avez compris, nous ne pouvons intervenir que sur notre champ puisque nous n'avons pas la compétence.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Cela concerne tous les commerçants de notre ville ?

**Mme LA MAIRE.-** Tous les commerçants qui ont fait une demande de terrasse, notamment les bars.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Que fait-on pour les forains des marchés qui ont été fortement impactés par cette crise ?

**Mme LA MAIRE.-** J'allais y venir. J'ai interpellé dès le début du confinement, puisqu'on a été obligé de réduire nos marchés forains, par courrier notre prestataire. On s'engage à ne pas encaisser leur redevance, en contrepartie je leur demande de ne pas facturer la redevance pour chaque forain depuis le début du confinement jusqu'à septembre. On se pose la question d'aller plus loin.

Je vais relancer le prestataire parce qu'il ne nous a pas répondu par courrier et je veux qu'il s'engage.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Et s'il ne s'engage pas, ne peut-on pas reverser aux forains qui en feraient la demande ?

**Mme LA MAIRE.-** Non, ils doivent la redevance au prestataire. Mais il va le faire.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

### À l'Unanimité

#### le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve l'exonération exceptionnelle sur les droits de place et droits divers de voirie, institués par la délibération n°7 du 27 juin 2017, due par chaque redevable concerné au titre des demandes en la matière pour l'année 2020.

### N°11

**M. Nacer KHOUATRA.-** Suite à la fermeture des écoles lors de la période de confinement, près de 24 000 repas n'ont pas été servis aux élèves. Avec la réouverture progressive des écoles et du service de restauration scolaire, et dans une logique de solidarité communale face à cette période de crise sanitaire, il est proposé de ne pas facturer les repas pris dans le cadre de la restauration scolaire à l'ensemble des familles dont les enfants bénéficient de ce service depuis le 18 mai et jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit le 3 juillet 2020.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** La gratuité est pour tout le monde ?

**M. Nacer KHOUATRA.-** Oui, tous les enfants qui fréquentent les restaurants scolaires givordins.

**Mme LA MAIRE.-** 902 repas ont été commandés en mai et 4 560 repas en juin. C'est un montant assez important d'environ 15 840 €, sachant que le prix moyen payé par les parents est de 2,90 € et des familles sont à 0,70 € et d'autres à 4,50 €.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Combien d'enfants ont repris les cours en présentiel sur l'ensemble de nos écoles ?

**M. Nacer KHOUATRA.-** Je peux vous donner quelques chiffres que nous a donnés l'Education Nationale. À la fin de la semaine dernière, on comptait sur les écoles maternelles 429 élèves sur 1 000 inscrits, avec une moyenne de 40 % avec des disparités. En effet, sur l'école Elsa Triolet 21 % et sur l'école maternelle Romain Rolland 66 % des élèves ont fréquenté les classes.

Sur les écoles élémentaires, sur 1 411 élèves inscrits, 713 élèves ont fréquenté l'école, soit 50 % : sur Jean Jaurès 25 % et sur Romain Rolland 61 %.

La semaine dernière, 250 repas par jour ont été servis alors qu'en temps normal c'est plutôt 950 repas.

Sur la ville de Vaulx-en-Velin, ils vont également pratiquer la gratuité des repas jusqu'à la fin de l'année scolaire.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** La commune de Meaux(?) fait la gratuité toute l'année avec des repas bio.

**Mme LA MAIRE.-** C'est une décision importante. Vous savez que nous avons remis des chèques alimentaires aux familles qui ont un quotient inférieur à 300 par rapport au coût qu'elles payaient à la cantine et au coût réel à domicile et là, cela profitera à tous les enfants fréquentant la cantine, pour être équitable.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

### À l'Unanimité

#### le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve l'exonération exceptionnelle sur les droits de place et droits divers de voirie, institués par la délibération n°7 du 27 juin 2017, due par chaque redevable concerné au titre des demandes en la matière pour l'année 2020.

### N°12

**Mme Hélène TAÏAR.-** Le décret permet aux employeurs de l'Etat et des collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie Covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Le montant plafond de la prime est fixé à 1 000 €. Cette prime est exonérée de cotisations et de contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Après concertation avec les représentants du personnel, il a été décidé d'attribuer cette prime exceptionnelle aux agents remplissant une double condition :

- L'exposition : l'agent a fait acte de présence physique et a été exposé à un risque sanitaire ;
- La mobilisation : l'agent a pris part à la gestion de la crise dans le cadre de l'épidémie Covid- 19 sur demande de sa hiérarchie.

Comme ce qui est prévu pour les agents de l'État, la prime est modulée en fonction de la durée et de la fréquence des interventions :

Taux 1 : 150 € pour des interventions occasionnelles

Taux 2 : 500 € pour des interventions régulières (exemple intervention d'un agent tous les jours, mais à temps plein ou au moins à mi-temps)

Taux 3 : 1 000 € pour des interventions en continu (à temps plein et tous les jours).

Le versement est envisagé sur la paie de juillet 2020.

Un recensement a été effectué auprès des différents directeurs. À ce stade et sous réserve de derniers arbitrages, il en ressort la répartition suivante :

- 177 agents concernés par cette prime dont 9 % sur un taux 3, 24 % sur le taux 2 et 67 % sur le taux 1.

Dans le cadre des deux CHSCT organisés les 23 avril et 7 mai 2020, ce point a été abordé, discuté et décidé en concertation avec les organisations syndicales.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique en date du 4 juin 2020, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide d'instaurer une prime exceptionnelle pour certains agents municipaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie Covid-19 dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

**Mme Laurence FRETU-PERRIER.-** J'ai des interrogations sur les critères, je n'ai pas vu d'annexe détaillant ce que vous venez de détailler.

**Mme Hélène TAÏAR.-** On l'a détaillé au CHSCT et au comité technique.

**Mme Laurence FRETU-PERRIER.-** Peut-être, mais c'est cette délibération qui est votée et nous n'avions pas ces informations.

Je souhaite savoir sur quels critères seraient attribuées les différentes primes.

Vous faites référence au CHSCT et au CT, mais je demande depuis six ans d'avoir les comptes rendus, j'en ai eu un. Ce sont des éléments dont nous avons besoin, savoir les critères qui vont être utilisés de façon transparente pour l'attribution de ces sommes est indispensable et cela ne doit pas être dans un document qui n'est pas publié.

Cela aurait dû être annexé de façon claire. Vous venez de combler en partie à l'oral un manque, mais je regrette que nous n'ayons pas ces informations.

**Mme LA MAIRE.-** Il y a une double condition : exposition et mobilisation et c'est à partir de là que les taux ont été affectés.

**Mme Hélène TAÏAR.-** Et cela concerne aussi bien les vacataires que les agents.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Dans le cadre de notre démarche depuis six ans de transparence de la vie politique givordine, il est écrit dans la délibération : « dans le cadre des deux CHSCT organisés les 23 avril et 7 mai » et vous comprendrez que ces documents doivent accompagner la délibération, or ce n'est pas le cas.

On a besoin de savoir comment les choses se discutent entre les syndicats et les services, on est là aussi pour défendre les intérêts de la collectivité, du personnel et de nos concitoyens et il est normal que nous ayons ces documents. Il est anormal qu'une telle délibération ne soit pas accompagnée par les deux avis.

**Mme LA MAIRE.-** Le CT qui a entériné les critères a eu lieu le 4 juin.

On vous les enverra. Ou vous mettrez la délibération au TA, encore une fois. On vous a répondu ; de toute façon les critères sont indiqués. Après, c'était aux choix de la collectivité de mettre des taux différents et la collectivité a choisi de fixer trois taux.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Ce n'est pas légal, vous le savez très bien.

**Mme LA MAIRE.-** C'est tout à fait légal, on vous a répondu en séance du conseil municipal.

En conseil municipal on peut répondre à des questions et la délibération est prise en toute légalité.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Pour prendre une décision, il nous faut l'ensemble des documents inhérents à la délibération. La délibération doit être accompagnée de ces documents.

**Mme LA MAIRE.-** On va la reporter alors !

**Mme Laurent FRETU-PERRIER.-** Vous êtes en train de déformer ce que je dis. La question n'est pas sur la prime, il n'y a aucun problème sur le sujet, mais je souhaite avoir des critères clairs. Oui,

il y a un critère de mobilisation, mais ce qui a été précisé à l'oral reste de l'oral et tout le monde sait ce que cela vaut. On a besoin d'avoir des éléments écrits joints à la délibération en annexe parce que c'est voté et que c'est ce qui doit être appliqué.

C'est juste une demande d'écrit, mais cela fait six ans qu'on le demande ! Et cessez de me dire que vous allez m'envoyer des documents, vous ne l'avez jamais fait.

Le comité technique a eu lieu le 4 juin, mais rien ne vous empêchait de nous les remettre maintenant ou de nous les envoyer par mail. Je souhaite qu'une annexe officielle soit jointe à la délibération pour nous donner le détail. Après, je n'ai aucun problème de fond.

**Mme Hélène TAÏAR.-** Vous l'aurez dans le compte rendu du conseil.

**M. Jean-Jacques ROUTABOUL.-** En tant qu'élus, vous pouvez aussi interroger les syndicats.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Les syndicats discutent avec l'administration qui elle-même émet un document validé par Madame la Maire. Je demande ce document.

J'ai suffisamment de respect pour les syndicats pour ne pas m'immiscer dans leurs discussions avec l'administration.

Le conseil municipal est l'espace et le lieu dans lequel je suis en droit d'obtenir et d'avoir ce document.

**Mme LA MAIRE.-** On vous a répondu à l'oral et ce sera consigné dans le procès-verbal.

Le plus important est que le personnel soit remercié.

**Mme Laurence FRETY-PERRIER.-** À ma connaissance, les discussions et documents des CHSCT restent relativement confidentiels. Le problème n'est pas là, il est plus général.

Quand vous votez une convention, vous mettez le modèle de convention et des annexes sont votées en même temps, annexes opposables aux tiers. C'est légal. Si des critères ont été définis, je m'en félicite, mais on doit en avoir connaissance parce qu'on est là pour valider des choses officielles.

**Mme LA MAIRE.-** On vous a entendue. Nous vous disons que les critères ont été donnés en séance et que la délibération est valable puisque tous les critères vous sont donnés en séance et que vous pouvez avoir tous les éléments pour voter cette délibération. De plus, ils ont été indiqués dans la délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

### À l'Unanimité

#### le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide d'instaurer une prime exceptionnelle pour certains agents municipaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie COVID 19 dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

**N°13**

**Mme LA MAIRE.-** A Givors, le règlement du régime indemnitaire prévoit un impact de l'absentéisme sur la rémunération :

- à compter du 11<sup>ème</sup> jour d'absence sur une année glissante, le régime indemnitaire est réduit de moitié pour chaque journée de maladie ordinaire ;

- au bout de 3 mois de maladie ordinaire, le régime indemnitaire est entièrement supprimé.

Compte tenu de la situation sanitaire et de son impact sur la situation individuelle des agents, je vous propose de maintenir le régime indemnitaire pour tous les agents titulaires et contractuels en maladie ordinaire à compter du 16 mars 2020, date de début du confinement, jusqu'à la fin de la période d'urgence sanitaire qui est aujourd'hui connue au 10 juillet.

Cette mesure s'appliquera à tous congés de maladie ordinaire. En effet, dans la mesure où la pathologie de l'agent n'est pas connue de l'employeur et où le recours au test n'est pas systématique, il n'est pas possible de distinguer les agents atteints du Covid-19, cette mesure est donc appliquée pour tous congés maladie ordinaires.

Dans le cadre des deux CHSCT organisés les 23 avril et 7 mai 2020, ce point a été discuté en concertation avec les organisations syndicales, avec vote à l'unanimité des organisations syndicales et du comité technique en date du 4 juin.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Même remarque que pour la précédente délibération, absence en annexe des deux CHSCT et du CT.

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

#### À l'Unanimité

##### le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de maintenir le régime indemnitaire des agents territoriaux placés en congé de maladie ordinaire à compter du 16 mars 2020 et jusqu'à la fin de la période d'état d'urgence sanitaire ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

#### N°14

**M. Gilles VERDU.-** Deux décrets permettent à un agent public de renoncer à une partie de ses jours de repos au profit d'un collègue qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité ou d'un collègue proche aidant de personne en perte d'autonomie ou présentant un handicap.

Ce don est anonyme et sans contrepartie. Il permet à l'agent bénéficiaire du don d'être rémunéré pendant son absence.

Soucieux d'accompagner cette forme de solidarité, la collectivité souhaite mettre en place ce type de dispositif.

Ceci a été discuté en CHSCT et en comité technique.

**Mme LA MAIRE.-** C'est quelque chose d'important que l'on met en place.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

#### À l'Unanimité

##### le Conseil municipal, après avoir délibéré :



- approuve les modalités de mise en œuvre du dispositif de don de jours telles que définies ci-dessus.

## N°15

**M. Gilles VERDU.-** L'intervention sociale en commissariat s'inscrit dans le cadre de la politique publique de lutte contre les violences intrafamiliales faites aux femmes, l'aide aux victimes et aux personnes en difficulté.

Devant les alertes répétées de la part de la ville et des partenaires devant certaines détresses au commissariat de Givors, la Préfecture et le Ministère de la Justice ont validé le fait que Givors doit être une priorité pour accueillir un intervenant social dans notre commissariat.

Le MAS Info, de par ses compétences techniques et sa présence sur Givors a été mandaté pour coordonner ce dispositif.

Les missions confiées sont les suivantes :

- rôle d'accueil des personnes en situation de détresse sociale : accueil physique et/ou téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux ;
- rôle d'orientation et de conseil : orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté ;
- rôle de relais vers les partenaires (accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux, sanitaires...).

Cette convention proposée pour trois ans précise les modalités de fonctionnement et le financement de l'intervention sociale au commissariat de Givors / Grigny entre les villes de Givors et Grigny, l'Etat et l'association Le MAS.

Il est ainsi proposé de signer cette convention de participation financière.

**M. Antoine MELLIES.-** Dans la convention, il est inscrit qu'aucune astreinte n'est prévue et que l'intervenant social ne pourra pas être sollicité la nuit. Or, on entend au début de l'intervention de Gilles Verdu qu'il est question des violences intrafamiliales et, malheureusement, je pense que ça peut intervenir souvent en périodes qui ne sont pas couvertes par l'intervenant social.

J'aimerais savoir si cela a été décidé lors de la convention ou si c'était par principe impossible. Il m'apparaîtrait logique d'envisager des soirs d'astreinte, notamment peut-être en fin de semaine et le week-end puisque c'est peut-être à ce moment-là qu'on a le plus de risques de constater des violences intrafamiliales. Il y a aussi une notion d'urgence, si on veut vraiment qu'un intervenant social soit efficace, c'est une question qui peut se poser.

Je suis étonné de voir qu'aucune astreinte n'est prévue et qu'il est spécifié que l'intervenant social ne peut pas être sollicité la nuit.

**Mme Laurence FRETYPERRIER.-** Si la crise a aussi permis de faire accélérer et de renforcer le travail de prise en compte des personnes en détresse et victimes de violence, tant mieux parce qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire.

Sur ce dispositif, il serait intéressant qu'il y ait un retour avec un bilan de l'action de cet intervenant, si possible chaque année.

Ma question est plutôt sur les moyens de communication et d'information utilisés pour que les personnes soient au courant qu'elles ont la possibilité de faire appel à cet intervenant.

**Mme LA MAIRE.-** Monsieur Mellies, cela vient en complément de toutes les mesures qui existent déjà notamment concernant les violences faites aux femmes, les violences conjugales. L'Etat a mis en place des numéros : 114, 3919 et c'est un complément dans le cadre des politiques publiques de lutte contre les violences.

Votre question est pertinente, mais pour l'instant il est surtout cherché un accompagnement social auprès de la police nationale quand des personnes sont reçues.

Le MAS Info victime est en cours de recrutement, l'intervenant social n'a pas encore pris ses fonctions.

C'est quelque chose d'important qui peut aider la police nationale qui est parfois désarmée face à des situations de violence.

Quant aux statistiques, je pense que ce n'est pas plus le soir, c'est tout le temps, mais cela vient en complément de tout ce qui peut exister au niveau national.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

#### **À l'Unanimité**

##### **le Conseil municipal, après avoir délibéré :**

- approuve le partenariat avec l'Etat, la commune de Grigny et l'association Le MAS, pour la mise en place d'un intervenant social au commissariat de la police nationale de Givors / Grigny ;
- autorise Madame la Maire à signer la convention de partenariat et tout autre document s'y rapportant.

C'est aussi notre partenariat entre la ville et la police nationale qui fonctionne bien.

#### **N°16**

**Mme LA MAIRE.-** Il s'agit de nous permettre de demander le remboursement des équipes projets de la politique de la ville qui sont souvent sous maîtrise d'ouvrage de la métropole de Lyon.

Vous en avez le détail dans la délibération. C'est une délibération que l'on prend chaque année.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

#### **À l'Unanimité**

##### **le Conseil municipal, après avoir délibéré :**

- approuve la convention de participation financière pour l'année 2019 ;
- autorise Madame la Maire à signer ladite convention ;
- autorise Madame la Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous documents y afférent.

#### **N°17**

**M. Ali SEMARI.-** Depuis quelques années, la ville de Givors met en œuvre des actions en faveur du développement durable et de la transition énergétique et depuis le 17 octobre 2017 la ville de Givors a adhéré au Plan Climat Energie Territorial.

Considérant que ces problématiques sont plus que jamais d'actualité, la commune souhaite réitérer officiellement son engagement dans le nouveau Plan Climat-Air-Énergie Territorial à horizon 2030 à travers la charte d'engagement partenarial déclinée en cinq axes qui vous sont présentés dans la délibération.

Pour qu'ils soient pertinents, ces engagements seront évalués, c'est pourquoi la commune prévoit de renseigner sur les actions réalisées, participer aux temps forts de restitution, valoriser les actions partenariales et réaliser des reportings dans les réseaux des maires et des réseaux européens. Il s'agit d'une démarche de planification, de coordination et de promotion stratégique et opérationnelle, s'appliquant à tous les secteurs d'activité à l'échelle du territoire de la Métropole et qui implique tous les acteurs du territoire, à commencer par les habitants.

La délibération est très explicite, je vous propose donc d'approuver l'adhésion de la commune au Plan Climat Air Energie Territorial 2030 de la Métropole de Lyon, d'approuver la méthodologie proposée, à savoir s'engager dans l'immédiat sur la poursuite d'actions déjà mises en œuvre et prévoir conjointement la mise en œuvre d'une gouvernance Plan Climat à l'échelle communale et d'autoriser Madame la Maire à signer le Plan Climat Air Energie Territorial et tout document y afférent.

**Mme Laurence FRETU-PERRIER.-** Adhérer au Plan Climat Air Energie de la Métropole, c'est très bien, mais ce qui est mieux, c'est d'agir. Et là, j'ai plusieurs inquiétudes.

Je prends pour exemple l'axe 4 sur la mobilité : je lis qu'il faut promouvoir les déplacements à vélo, je trouve ça super, mais que vois-je dans la réalité ? Y a-t-il des voies cyclables ? Non. On a seulement majoritairement peint des vélos sur la chaussée et on a osé comptabiliser cela comme des kilomètres de pistes cyclables dans la ville.

À votre avis, un ado ou un enfant peut-il aller de chez lui à son établissement scolaire sans danger ? Non. Cette charte va-elle le garantir ? On peut toujours l'espérer.

Quant à inciter les salariés à se déplacer autrement, c'est très bien de le dire, donc combien y a-t-il de parkings pour vélos ? Allez-vous diminuer le parc automobile de la ville ? Allez-vous mettre en place une indemnité kilométrique vélo et si non, quels autres types d'incitations avez-vous prévues ?

**M. Antoine MELLIES.-** Je suis assez d'accord avec ce qui vient d'être dit et je voudrais compléter plusieurs choses. Il y a les paroles et les actes. En six ans, dans le centre-ville de Givors qu'a-t-il été fait de substantiel pour réellement réduire la part de la voiture en termes de circulation et pour augmenter la part piéton ? Il y a encore des rues entières où sur un linéaire on ne peut pas marcher en toute sécurité avec une poussette. Est-il acceptable d'avoir des petites rues comme la rue Bazin qui sont encore ouvertes à la circulation non-résidentielle ?

Est-il normal que la rue Gambetta soit à double sens de circulation ?

Est-il normal de constater que globalement les pistes cyclables ne sont pas réellement effectives et que leur fréquentation n'est pas au rendez-vous ?

Est-il normal d'accepter de façon fataliste une vraie décharge sauvage en lieu et place de la future Via Rhôna ? Des bruits courent, à savoir qu'on va peut-être faire un contournement et un nouveau tracé de cette Via Rhôna parce que là où elle est censée passer, il y a une décharge sauvage. Mais comment est-il possible d'accepter cette décharge sauvage ?

En termes de politique de logement, est-il normal de considérer que le centre-ville sera ultra-densifié avec de grands ensembles immobiliers, bien *cheap* ? En termes d'isolation phonique et thermique, à mon avis, ça ne va pas être top !

Est-il normal de ne pas faire un suivi plus exigeant avec des promoteurs immobiliers qui ont construit des grands ensembles immobiliers dont de nombreux occupants disent aujourd'hui qu'il y a des problèmes de finition, de malfaçon, qu'il n'y a pas assez de verdure et qu'il y a des problèmes d'isolation thermique ?

Est-il normal de défendre le Plan Climat Air Energie et en même temps d'avoir laissé passer le programme immobilier sur le plateau de Montrond de 84 logements quand on connaît l'impact que cela aura en termes de circulation sur des voies qui ne sont pas dédiées ?

Est-ce que vous accepterez comme une forme de fatalité que ce qu'il y a le long du chemin de la Forestière, le bois de Montrond soit progressivement grignoté pour continuer de construire des maisons comme c'est le cas encore aujourd'hui puisque des parcelles ont été aménagées pour permettre la construction dans le cadre du nouveau plan local d'urbanisme ?

Il y a le Plan Climat Air Energie et il y a la réalité des actes. En termes de schéma de circulation, on est à la ramasse par rapport à ce qui se fait dans d'autres communes. Autant je ne suis pas hostile à la voiture, je considère qu'il y a un vrai problème de stationnement et qu'il faut répondre à ce besoin, autant quand on voit sur des voiries qu'on pourrait passer à sens unique de circulation et qu'elles sont encore à double-sens, avec tout ce que cela engendre en termes d'excès de vitesse, de comportement dangereux, je suis désolé de vous dire que le boulot n'est pas au rendez-vous en la matière.

**M. Henri BAZIN.-** Lorsqu'on met une voie à sens unique, on accentue la vitesse, contrairement à ce que vous dites. C'est prouvé. Raison pour laquelle il vaut mieux laisser le double-sens et réduire les chaussées de façon que tout le monde fasse attention et ralentisse.

**M. Ali SEMARI.-** Le RT2020 entre en vigueur en janvier 2021 et les constructions seront soumises à des normes drastiques en termes phoniques, d'éclairage et de lumière naturelle.

**M. Antoine MELLIES.-** Pouvez-vous le rappeler à Nexity ? Etes-vous allé voir les propriétaires de l'ensemble immobilier ?

**M. Ali SEMARI.-** On est encore sur le RT2012 et on va entrer dans le RT2020 et les futures constructions tiendront compte de cette problématique.

**M. Antoine MELLIES.-** C'est un scandale, allez voir les propriétaires.

**Mme LA MAIRE.-** Ce n'est pas dans la délibération.

**M. Antoine MELLIES.-** Quand on a la chance de construire de nouveaux ensembles immobiliers, on fait attention.

Sur l'isolation phonique et thermique, il y a un gros problème. On avait déjà des problèmes de bâti cité Yves Farge et quand en plus on construit des immeubles qui, au bout de deux ans, posent des gros problèmes en termes de finition, c'est un scandale. Surtout quand on est une ville avec une soi-disant sensibilité de gauche et qu'on est soucieux du bien-être des habitants.

**Mme Laurence FRETYPERRIER.-** Le climat, les problèmes de la planète, l'isolation thermique des bâtiments, cela fait des années qu'on en parle et on en est encore à faire des plans, peut-être en 2023, peut-être en 2030...

Pour tout ce qui a été construit rien que sur ces six ans, on ne peut pas dire qu'on n'était pas au courant. La seule chose qui manque c'est la volonté. Si un jour, ça finit par arriver, tant mieux, mais on est très en retard.

**M. Nacer KHOUATRA.-** Au moins sur les équipements municipaux on a été au rendez-vous. Comme je vous l'ai dit lors du débat d'orientations budgétaires, je vous invite à aller faire un tour dans nos équipements, dans nos écoles.

Vous dites toujours que nous n'avons rien fait pendant six ans, je suis désolé mais toutes nos écoles, quand techniquement c'était possible, ont été isolées par l'extérieur. Allez faire un tour sur les trois groupes scolaires des Vernes, ils ont été isolés sur le toit et sur les extérieurs. La canicule de l'année dernière a été supportée plus facilement dans ces équipements. Tous les équipements municipaux ont été rénovés sur ce plan de mandat, il y a une isolation par l'extérieur, nous avons installé des pompes à chaleur. Chaque fois qu'on a pu faire pour le climat, la commande politique auprès de l'administration a été faite.

Nexity est un promoteur immobilier privé, il y a peut-être la préfecture, l'Etat et j'espère que vous siégerez à la Métropole, contrairement à M. Mellies qui a été éliminé au premier tour, et que vous militerez fortement pour que la Métropole soit plus contraignante avec les opérateurs immobiliers.

**Mme LA MAIRE.-** On parle beaucoup d'urbanismes tactiques, des modes doux, des pistes cyclables, c'est important, mais la réponse qu'a donnée Henri Bazin est juste : si on passe des voies en sens unique, ça accélère la vitesse.

Concernant les pistes cyclables, notre ville, dans le centre ancien, est très contrainte, elle ne s'y prête pas. En revanche, nous demandons à la Région de commencer maintenant les travaux de la Via Rhôna. C'est important pour tout le monde et on a tous plein d'idées pour les prochaines années, sachant que le réchauffement climatique est une problématique.

Nous renouvelons notre adhésion pour la période 2020-2030, nous inscrivons des plans d'action de la ville.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

### À l'Unanimité

#### le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve l'adhésion de la commune au Plan Climat Air Energie Territorial 2030 de la Métropole de Lyon ;
- approuve la méthodologie proposée, à savoir : s'engager dans l'immédiat sur la poursuite d'actions déjà mises en œuvre et prévoir conjointement la mise en œuvre d'une gouvernance Plan Climat à l'échelle communale ;
- autorise Madame la Maire à signer le Plan Climat Air Energie Territorial et tout document y afférent.

### N°18

**M. Nacer KHOUATRA.-** Dans le cadre du renouvellement de l'accord-cadre relatif à la restauration collective qui arrivera à terme le 31 décembre 2020, la ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Givors se sont rapprochés et ont prévu de constituer un groupement de commandes afin de réaliser des économies par effet de seuil et permettre une optimisation du service tant pour les besoins propres de la ville de Givors que pour ceux du CCAS.

Cet accord-cadre est destiné à couvrir pour chaque membre du groupement les besoins suivants : élaboration des menus, achat des denrées alimentaires, fabrication et livraison des repas servis d'une part, par la Ville de Givors dans les réfectoires municipaux (cantines scolaires, centre de

loisirs, crèche, cantine du personnel) et d'autre part, par le CCAS et destinés aux personnes âgées (foyer restaurant et portage à domicile).

Aussi, par délibération n°9 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le conseil municipal a approuvé la constitution du groupement de commandes et a autorisé Madame la Maire à signer la convention correspondante. Or, dans le cadre de la préparation du futur marché de restauration collective de la ville, certains paramètres ont impacté les conditions de la convention qui devait être conclue.

Il vous est proposé :

- d'abroger la délibération n°9 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
- d'approuver la constitution du groupement de commandes ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec le CCAS.

**Mme Laurence FRETU-PERRIER.-** Cette procédure doit permettre à la ville de mieux négocier, quelles seront donc les bases de négociation, les enjeux, les critères, les priorités que vous allez mettre en avant ? Dans le cahier des charges de ces nouveaux marchés, dans les négociations envisagez-vous d'inclure systématiquement des priorités claires pour les produits bio et locaux, les produits sans OGM, les produits sans pesticides, les circuits courts ?

Quelles seront vos exigences en matière de restauration collective ?

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Je veux compléter les propos de ma collègue, le conseil d'administration du CCAS a-t-il voté cet accord dans les mêmes termes ?

**Mme LA MAIRE.-** Oui.

**M. Nacer KHOUATRA.-** On est déjà sur des critères dits bios, avec en moyenne entre 20 et 30 % de repas bio.

Quand on peut le faire avec le prestataire, les circuits courts avec les producteurs locaux sont privilégiés. Après, ce sera peut-être à la future équipe municipale de décider, mais les orientations que j'avais données à l'administration portaient au minimum sur 50 % de bio en 2021 et d'augmenter régulièrement la part du bio, en sachant que les producteurs ne sont pas toujours en capacité de produire du bio. Je veux bien que ceux qui disent qu'on peut faire du bio à 100 % dans les cantines scolaires m'expliquent comment. Au niveau des producteurs régionaux et locaux, on n'est pas en capacité de faire 100 % bio.

Mais bien sûr, tout ce que vous avez dit, Madame Frety-Perrier sera dans la commande politique.

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

#### À l'Unanimité

##### le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- abroge la délibération n°9 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 relative au groupement de commandes entre la ville et le CCAS dans le cadre de la passation du marché de restauration collective ;
- approuve la constitution du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- autorise Madame la Maire à signer la convention correspondante avec le C.C.A.S. de Givors, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif.

**N°19**

**Mme Violaine BADIN.-** Cette initiative de la ville de Givors vient compléter d'autres dispositifs tels que les chantiers éducatifs ou contrat municipal étudiant. L'idée est d'avoir une offre globale et diversifiée. Cela s'adresse à des jeunes âgés au moins de 17 ans et qui leur permet d'accéder à une première expérience professionnelle.

Nous proposons de recruter pour juillet-août 2020 25 jeunes sans distinction de revenu ni de situation. L'objectif est un premier contact avec le monde du travail, un pécule qui permet de financer des vacances, un BAFA, le permis de conduire. Cela apprend aux jeunes à mieux connaître le fonctionnement de la mairie et des services, à prendre conscience de l'importance du service public local.

Ils effectuent 24 heures par semaine du lundi au vendredi ou du mardi au samedi et les effectifs se répartissent dans différentes directions des services municipaux : âge de la vie, cadre de vie, communication et notamment des postes dans les espaces verts, la RAMA(?), les archives.

**Mme LA MAIRE.-** Ces jobs d'été sont très attendus par les jeunes givordins. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

### À l'Unanimité

#### le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve la création de 25 emplois non permanents d'adjoints techniques ou d'adjoints administratifs pour faire face à un besoin saisonnier d'activité pour les mois de juillet et d'août 2020 ;
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

## N°20

**M. Jean-Jacques ROUTABOUL.-** Comme chaque année, la commune doit délibérer pour créer des emplois temporaires pour ses besoins saisonniers. Le tableau présente les postes ouverts dont notamment :

- renfort technique administratif à la piscine : 5 agents sur la période d'été ;
- maîtres-nageurs : 4 agents sur la période d'été ;
- renfort du service protocole événementiel pour les animations d'été : 12 animateurs et 4 personnels techniques ;
- dispositif Maisons citoyens en soirée : 4 animateurs jusqu'à fin août ;
- entretien de la voirie et des espaces verts : 4 agents sur la période d'été ;
- relation aux usagers, état civil : 1 agent du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 4 juin 2020, il vous est proposé de délibérer pour créer ces emplois nécessaires au recrutement d'agents saisonniers pour 2020.

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il tes votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote.

### Par 24 voix pour, 4 abstentions

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER par procuration),

#### le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- approuve la création des emplois ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels dans le cadre des accroissements saisonniers d'activités pour l'année 2020 ;
- inscrit au budget de l'année 2020 les crédits autorisant la création de ces postes au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».

## N°21

**M. Nacer KHOUATRA.-** Le Comité Technique a donné son avis le 4 juin 2020 et il vous est proposé une modification du tableau des effectifs. Il s'agit d'adapter le tableau, d'opérer des recrutements et de permettre le reclassement de certains agents.

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Par 21 voix pour, 7 abstentions**

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Laurence FRETU-PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Solange FORNENGO par procuration),

**le Conseil municipal , après avoir délibéré :**

- approuve les modifications du tableau des effectifs présentés ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

## N°22

**M. Nacer KHOUATRA.-** Par délibération du 11 avril 2017, le RIFSEEP a été instauré pour certains cadres d'emplois car tous les cadres d'emplois n'étaient pas encore concernés par ce nouveau système de régime indemnitaire.

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale prévoit le déploiement du RIFSEEP pour les cadres d'emplois non encore éligibles à ce jour, à savoir :

Filière technique :

- Ingénieur
- Technicien

Filière culturelle :

- Conservateur du patrimoine
- Conservateur des bibliothèques
- Attaché de conservation du patrimoine
- Bibliothécaire
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Filière médico-sociale :

- Conseiller socio-éducatif
- Assistant socio-éducatif
- Educateur de jeunes enfants



- Moniteur éducateur et intervenants familiaux
- Puéricultrice cadre de santé
- Psychologue
- Puéricultrice
- Infirmier en soins généraux
- Infirmier
- Auxiliaire de puériculture

Filière sportive : Conseiller des activités physiques et sportives

Il est proposé au conseil municipal d'instaurer le RIFSEEP pour les cadres d'emplois mentionnés ci-dessus dans les mêmes conditions que pour ceux prévus par la délibération n°26 du 11 avril 2017.

À noter l'avis favorable du Comité Technique en date du 4 juin 2020.

**Mme Laurence FRETY-PERRIER.-** L'annexe de la délibération de 2017 donnait des montants qui, de fait, étaient indicatifs. Vous dites qu'on va valider les montants dans les mêmes conditions que cette délibération de 2017 donc les montants indiqués comme indicatifs dans ces annexes deviennent définitifs ? C'est bien ce qu'il faut comprendre ?

**M. Nacer KHOUATRA.-** C'est technique, je ne peux pas vous dire. On peut se retourner vers l'administration.

**Mme Laurence FRETY-PERRIER.-** Là, vous mettez les montants plafonds annuels, mais ce ne sont pas ceux qui vont être appliqués.

Vous faites référence à la délibération de 2017 où on avait déjà validé un certain nombre de montants mensuels pour tout ce qui est passé en décret à cette époque et un certain nombre d'agents n'étaient pas concernés. Le nouveau décret permet de les englober.

Pour calculer le montant que vous budgétiez, je suppose que vous vous êtes basés sur des montants mensuels définis et je voulais faire préciser si les montants que l'on valide aujourd'hui sur la base de la délibération de 2017 sont bien ceux qui sont indiqués là.

Ces montants deviennent définitifs.

**M. Nacer KHOUATRA.-** Oui.

**Mme LA MAIRE.-** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

#### À l'Unanimité

##### le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide d'instaurer le RIFSEEP pour les cadres d'emplois mentionnés ci-dessus dans les mêmes conditions que ceux prévus par la délibération n°26 du 11 avril 2017 ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Sortie de Mme Checchini

Présents : 20 - Procurations : 7 - Absents : 6

#### N°23

**Mme LA MAIRE.-** Il s'agit d'un mandat au centre de gestion pour conduire une procédure de commande publique relative au marché d'assurance risques statutaires.

Pour se prémunir de certains risques financiers liés à la protection sociale des salariés, la commune a souscrit un contrat d'assurance groupe du centre de gestion du Rhône pour couvrir les risques de décès et accidents ou maladie imputable au service avec un taux de remboursement d'indemnités journalières à 100 % et une franchise de 10 jours par arrêt.

Ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2020, il faut donc procéder à son renouvellement. Nous contactons le centre de gestion qui va engager une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics.

Pour adhérer au contrat résultant de cette procédure qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

### **À l'Unanimité**

#### **le Conseil municipal, après avoir délibéré :**

- autorise le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG 69) à mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de garantir la commune contre les risques financiers décès et accident ou maladie imputable au service, liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL selon les modalités suivantes : un taux de remboursement indemnité journalière à 100 % et une franchise de 10 jours par arrêt ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Retour de Mme Checchini

Présents : 21 - Procurations : 7 - Absents : 5

### **N°24**

**M. Jean-Jacques ROUTABOUL.-** Le plan actuel a été voté au conseil municipal de septembre 2018.

L'aquaparc est mis en place pour la période du 22 juin au 31 août 2020 sur la moitié est du bassin nautique. Pour respecter la législation sur la surveillance des espaces nautiques avec entrée payante, cette zone doit être incluse au plan pour la période estivale. Ce document obligatoire précise les conditions de surveillance et d'intervention dans le cadre du fonctionnement estival.

En parallèle et avec la crise sanitaire, un fonctionnement horaire et un nombre restreint d'usagers en simultané est en cours de construction dans le cadre du plan présenté. Les futurs travaux de début septembre 2020 et la modification des différents espaces sont également pris en compte par la modification du présent plan et un plan définitif sera présenté dès la fin de ces travaux.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Le CHSCT a-t-il rendu un avis ?

**M. Jean-Jacques ROUTABOUL.-** Je pense que oui.

**Mme LA MAIRE.-** Cela ne passe pas en CT.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** J'ai parlé du CHSCT et un avis est obligatoire.

**Mme LA MAIRE.-** Nous vérifierons.

L'administration nous fait remarquer que le CHSCT, c'est la sécurité des agents et non pas la sécurité du public. Là, cela concerne la sécurité du public.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** Le POSS traite de l'activité des agents.

En l'état, vous faites une erreur, en principe le conseil municipal doit avoir vu l'avis du CHSCT.

**Mme LA MAIRE.-** On ne modifie pas le temps de travail des agents ni l'organisation. C'est uniquement pour le public que l'on met à jour le plan d'organisation de secours et de surveillance. On vérifiera.

La piscine sera ouverte cet été dans les conditions sanitaires préconisées.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Par 25 voix pour, 3 abstentions**

(Mme Laurence FRETU-PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Solange FORNENGO par procuration),

**le Conseil municipal , après avoir délibéré :**

- adopte la modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'espace nautique de la commune de Givors à compter du 22 juin 2020 ;
- autorise Madame la Maire à signer la modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ci-joint, applicable à compter du 22 juin 2020 ;
- dit que le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, après signature, fera l'objet d'un affichage au sein de l'espace nautique et en bordure des bassins ;
- dit que le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, après signature, fera l'objet d'une communication à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

**N°25**

**M. Henri BAZIN.-** Un véhicule a été volé dans la nuit du 24 au 25 septembre 2019. Ce véhicule date de 2000, nous l'avons acheté en 2018 au prix de 23 775 € et l'expert l'estime à 16 949 €.

Pour avoir l'indemnité de ce véhicule, nous sommes obligés de le faire reprendre par Groupama, notre assureur. Aussi, je demande que vous autorisiez Madame la Maire à signer le certificat de cession du véhicule et tout acte y afférent et à faire le nécessaire pour mener à bien cette cession.

**M. Mohamed BOUDJELLABA.-** J'ai un problème avec cette délibération. Vous achetez un véhicule en 2018, qui date de 2000, 23 000 € ? Il y a un souci en termes de prix, cette délibération pose problème.

J'ai vérifié, ça ne vaut pas ce prix. Et est-ce que vous achetez des véhicules vieux de 18 ans ?

La délibération est fautive, je vous invite à la retirer et à rectifier.

**Mme LA MAIRE.-** On va vérifier.

Mais si l'assurance nous donne 16 000 €, c'est que ce véhicule vaut 16 000 €.

On va passer au vote pour encaisser ce montant de 16 000 € pour le budget et on vérifiera. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

**Par 21 voix pour, 7 abstentions**

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Laurence FRETY-PERRIER, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Solange FORNENGO par procuration),

**le Conseil municipal , après avoir délibéré :**

- accepte la cession du véhicule communal Cabstar NISSAN immatriculé 5036–WV–69 à la compagnie d'assurances Groupama Rhône-Alpes Auvergne ;
- autorise Madame la Maire à signer le certificat de cession de véhicule et tout acte y afférent et plus généralement à faire le nécessaire pour mener à bien cette cession ;
- inscrit en recettes sur le budget principal de la commune le produit de la vente ainsi que les différentes opérations comptables s'y rapportant.

**Mme LA MAIRE.-** Nous en avons terminé, merci à vous. Bonne continuation.

*(La séance est levée à 21 heures 56.)*